

REPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTERE DU PLAN ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE

DIRECTION GENERALE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT

SERVICE DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

Alfred SCHWARTZ
Sociologue

**ELEMENTS POUR UNE ETUDE
DE L'EMPLOI AU TOGO
A L'HORIZON
DU QUATRIEME PLAN QUINQUENNAL
(1981 - 1985)**



Document de travail

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

CENTRE O.R.S.T.O.M. DE LOME



Décembre 1980

REPUBLIQUE TOGOLAISE
MINISTERE DU PLAN ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE
DIRECTION GENERALE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT
SERVICE DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

ELEMENTS POUR UNE ETUDE DE L'EMPLOI AU TOGO
A L'HORIZON DU QUATRIEME PLAN QUINQUENNAL
(1981-1985)

Document de travail

Alfred SCHWARTZ
Sociologue

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

CENTRE ORSTOM DE LOME

Décembre 1980

O.R.S.T.O.M.

C.E.D.I.D. - ORSTOM

INV 04363

S O M M A I R E

	Page
Problématique	1
Méthodologie	1
Définitions	3
I. LA SITUATION A L'AUBE DU QUATRIEME PLAN	4
A. Emploi	6
1- Un bilan par secteur d'activité	6
a) L'emploi agricole non salarié	6
b) L'emploi informel	11
c) L'emploi moderne	21
2- Les travailleurs du secteur moderne privé et para-public : quelques caractéristiques	26
a) Répartition géographique	26
b) Répartition selon la taille de l'entreprise	30
c) Répartition selon le statut juridique de l'entreprise et le salaire perçu	31
d) Structure par âge et par sexe	33
e) Répartition selon la profession exercée	35
f) La main-d'oeuvre expatriée	40
B. Migrations	44
1- Migrations rurales : les grandes tendances régionales traditionnelles	44
a) Région Maritime	44
b) Région des Plateaux	45
c) Région Centrale	45
d) Région de la Kara	46
e) Région des Savanes	47
2- Exode rural : quelques données du problème	49
a) Origine des travailleurs en activité dans la Région Maritime	50
b) Origine des demandeurs d'emploi inscrits au Service National de la Main-d'Oeuvre de Lomé	52

C. Chômage	55
1- Le marché du travail dans les Régions de l'intérieur	56
2- Le marché du travail dans la Région Maritime	58
a) La balance entre demandes et offres d'emploi	58
b) La relation entre demandes d'emploi et formation	62
II. LES PERSPECTIVES A L'HORIZON 1985	69
A. L'économie togolaise en 1980	71
1- Agriculture	71
2- Industrie	82
a) Quelques caractéristiques	82
b) Quelques problèmes	83
3- Bâtiment et travaux publics	92
4- Commerce	93
5- Transports	95
6- Hôtellerie	97
B. Les prévisions en matière d'emploi	100
1- Les prévisions d'encadrement des paysans par les grandes opérations de développement agricoles	100
2- Les prévisions d'emploi dans le secteur privé et para-public moderne	100
3- Les prévisions d'évolution de la main-d'oeuvre expatriée dans les entreprises de plus de 20 employés du secteur privé et para-public moderne	101
Conclusion	105

La présente étude sur l'emploi au Togo a été réalisée dans le cadre des travaux préparatoires au 4ème Plan Quinquennal de Développement Economique et Social (1981-1985). Elle a été menée sous l'égide de la Division de l'emploi et de l'assistance technique du Service de la planification du développement (Direction général du Plan et du Développement). C'est à la disposition de cette Division que l'auteur de l'étude avait été mis par l'ORSTOM (Office de la Recherche Scientifique Technique Outre-Mer, organisme français de recherche), à la demande du Ministère du Plan et de la Réforme Administrative du Togo (lettre n° 1864 du 15 décembre 1978), en août 1979.

Nous tenons à remercier tout particulièrement pour leur collaboration à ce travail :

- Monsieur GUNN Messan Dzodji, chef de la Division de l'emploi et de l'assistance technique, qui a étroitement participé à l'élaboration de notre programme de recherche et en a suivi la réalisation en permanence ;
- Messieurs AMEGAN-AYEH Komlan et BOUMEKPO Kokou, de la Division de l'emploi et de l'assistance technique, qui ont aidé à la collecte d'un certain nombre de matériaux et à leur exploitation ;
- Messieurs André BARDOU, TCHALLA Oman-Afo et MENSAH Biova, respectivement chef du Service de la mécanographie, sous-chef de service au Bureau d'étude, de contrôle et de contentieux, et chef de section au Service des cotisation et du contrôle de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, qui n'ont pas ménagé leur peine pour donner à cette étude une base statistique valable ;
- Monsieur AHIAKO Elom Fiatoe, technicien à l'ORSTOM, qui a réalisé l'essentiel des dépouillements.

Problématique

La recherche à laquelle nous avons été convié devait porter sur l'emploi en milieu rural. Compte tenu du peu d'informations disponibles, il nous est apparu qu'il importait, dans une première étape, de dresser un bilan global de la situation de l'emploi au Togo. C'est ce bilan que nous présentons ici, à travers une approche qui se veut dynamique, c'est-à-dire qui cherche à relier entre elles les différentes composantes d'un phénomène dont les implications se retrouvent à tous les niveaux de l'activité économique nationale. Y sont très modestement réunis, sans prétention à l'exhaustivité et sans problématique a priori, un certain nombre d'éléments (comme le titre du rapport l'indique) à même d'éclairer le planificateur sur les multiples facettes de l'emploi. Une seconde étape devrait ultérieurement nous permettre de mener une recherche en profondeur sur l'emploi rural proprement dit.

Méthodologie

Les données dont nous faisons état ici sont le résultat d'une triple investigation : dépouillement de la documentation existante, recueil des informations statistiques disponibles auprès des services officiels, enquête directe auprès des entreprises.

La documentation existante

La documentation existant sur l'emploi au Togo se réduit malheureusement à peu de choses. Le dernier recensement démographique national remonte à 1970, la dernière enquête agricole aux campagnes 1972-73 et 1973-74 : les informations que l'un et l'autre sont susceptibles de nous fournir sur la structure de la population active du pays sont donc passablement dépassées. Nous y avons néanmoins puisé, en les actualisant à 1980, un certain nombre de données de base. Comme sont également dépassées l'étude particulièrement fouillée, réalisée en 1967 par une statisticienne, Madame E. Vlassenko, sur le rapport entre population active et emploi (1), et celle non moins solide menée au début des années 1970 par un géographe, Madame E. Antheaume, sur l'artisanat à Lomé (2). Seul le secteur "informel"

(1) E. VLASSENKO, Population active et emploi au Togo, Ministère du Commerce, de l'Industrie, du Tourisme et du Plan, Service de la Statistique Générale, Lomé, 1967.

(2) E. ANTHEAUME, Contribution à l'étude de l'artisanat à Lomé, Université de Paris X et Centre ORSTOM de Lomé, 1973.

a fait l'objet d'enquêtes récentes : une enquête du BIT (Bureau International du Travail) en 1977, sur le secteur non structuré de la ville de Lomé, dont rendent compte trois rapports (1), deux enquêtes du CEPOGI (Centre d'Etudes Pratiques en Organisation, Gestion et Informatique, bureau d'études togolais), l'une en 1977 sur l'artisanat dans les centres de peuplement de plus de 2 500 habitants, à l'exclusion des communes et de la ville de Lama-Kara (2), l'autre en 1979 sur l'artisanat dans les communes, à l'exclusion de Lomé, et dans la ville de Lama-Kara (3). Nous puiserons très largement dans ces enquêtes pour tout ce qui concerne l'emploi informel.

Les informations statistiques disponibles

Les sources sont ici de deux ordres : la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, les Services de la Main-d'Oeuvre.

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale est une mine d'informations sur l'emploi privé et para-public moderne. Tout employeur est en effet tenu d'abord d'y immatriculer son entreprise, ensuite d'y immatriculer son personnel, enfin de s'acquitter des cotisations (mensuellement s'il emploie plus de 20 salariés, trimestriellement s'il en emploie moins de 20).

- L'immatriculation de l'entreprise donne lieu à l'établissement d'un fichier-entreprises (deux en fait : un pour les entreprises de plus de 20 employés, un pour celles de moins de 20), sur lequel chaque entreprise est identifiée, en plus de sa raison sociale et de son adresse, par un numéro à trois chiffres indiquant, le premier son activité (la classification retenue étant la classification internationale type du BIT), le second sa localisation géographique, le troisième son rang d'inscription. Ce fichier a été le point de départ de notre investigation sur la structure

(1) -E. DEMOL, Analyse des résultats du recensement du secteur non structuré de Lomé, BIT, Genève, 1978, WEP 2-33/Doc. 6.

-G. NIHAN, avec la collaboration de E. DEMOL, D. DVIRY et C. JONDOH, Le secteur non structuré "moderne" de Lomé. Rapport d'enquête et analyse des résultats, BIT, Genève, 1978, WEP 2-33/Doc. 11.

-G. NIHAN, M. CARTON, E. DEMOL, C. JONDOH, Le secteur non structuré "moderne" de Lomé. Esquisse des résultats de l'enquête et programme d'action, BIT, Genève, 1978, WEP 2-33/Doc. 13.

(2) CEPOGI, Promotion de l'artisanat au Togo, Lomé, novembre 1977.

(3) CEPOGI, Étude sur la promotion de l'artisanat à Lama-Kara et dans les communes du Togo à l'exception de Lomé, Lomé, mars 1979.

économique du secteur privé et para-public moderne. A l'occasion de cette recherche, et à notre initiative, partagée par ceux qui en ont la responsabilité, il a été entièrement revu (certaines codifications s'avérant discutables), puis complété par l'adjonction au numéro d'immatriculation de chaque entreprise d'un chiffre supplémentaire indiquant son statut juridique (public, mixte, privé) -ce qui a nécessité un long et minutieux travail.

- L'immatriculation du personnel donne lieu à l'établissement d'un fichier-travailleurs par employeur, comprenant une fiche par travailleur sur laquelle sont portés un certain nombre de renseignements de base tels que nom, prénom, sexe, date et lieu de naissance, date d'embauche, emploi occupé (ces fichiers sont malheureusement plus ou moins bien tenus à jour). Pour les besoins de notre enquête, nous avons dépouillé les fichiers de 81 entreprises de plus de 20 employés de la Région Maritime, ce qui nous a permis d'avoir des informations sur un échantillon de 5 725 travailleurs (14,7 % des travailleurs des entreprises du secteur privé et para-public moderne de la Région Maritime, 12,6 % de celles de l'ensemble du pays).
- Le règlement des cotisations donne lieu à l'établissement de deux types de documents : un bordereau mensuel de déclaration des salariés, pour les employeurs de plus de 20 travailleurs (300 en juin 1979), destiné au Service des cotisations ; un bordereau trimestriel de déclaration des salariés pour les employeurs de moins de 20 travailleurs (846 entreprises et 701 employeurs de gens de maison en juin 1979) et pour les employeurs de plus de 20 travailleurs, destiné à la fois au Service des cotisations et au Service des pensions. Ce sont les informations fournies par ces documents sur les effectifs des salariés -accessoirement sur les salaires distribués- au 2ème trimestre 1979 qui forment la base statistique de ce travail.

Les Services de la Main-d'Oeuvre constituent une seconde source d'information sur les problèmes de l'emploi. Ce sont eux qui reçoivent en effet demandes et offres d'emploi. Ont été systématiquement consultées les données disponibles, pour l'intérieur du pays, aux Services Régionaux de la Main-d'Oeuvre, pour Lomé, au Service National de la Main-d'Oeuvre et de l'Emploi. C'est auprès de ce dernier Service que nous avons par ailleurs effectué une enquête

par sondage, portant sur les demandeurs d'emploi des mois d'août, septembre et octobre 1979 (638 au total), en vue d'avoir une information plus qualitative sur le chômage.

L'enquête directe auprès des entreprises

Le troisième type d'investigation auquel nous avons procédé a été une enquête directe auprès des responsables de l'entreprise togolaise. De décembre 1979 à juin 1980, 82 entreprises, employant au total 25 199 travailleurs (54,0 % des travailleurs du secteur privé et para-public moderne) ont reçu notre "visite" : 15 dans l'agriculture (toutes les grandes opérations de développement ont été systématiquement passées en revue), 2 dans les industries extractives, 30 dans les industries manufacturières, 8 dans le bâtiment et les travaux publics, 1 dans la branche eau et électricité, 11 dans le commerce, 8 dans les transports, 7 dans les services. Ce sont ces entretiens directs avec les responsables "sur le terrain" de l'économie togolaise qui nous ont permis d'une part de procéder à un diagnostic de cette économie à l'aube du 4ème Plan, d'autre part d'esquisser, à travers les prévisions de ces entreprises, ce qu'est susceptible d'être la situation de l'emploi à l'horizon 1985. Cette enquête, par la variété des personnes qu'elle nous a fait rencontrer d'un bout à l'autre du pays, et par le type privilégié de relations humaines qu'elle a impliqué, a été la partie la plus passionnante de notre entreprise.

Définitions

Nous n'entrerons pas ici dans le débat théorique sur la validité des concepts utilisés par les spécialistes pour aborder le phénomène de l'emploi dans les pays en développement, en particulier pour définir des catégories significatives d'emploi. Rappelons que l'essentiel de ce débat tourne autour de l'abus fait de l'approche dualiste, en termes de dichotomie emploi moderne/emploi traditionnel, emploi rural/emploi urbain, approche qui débouche, selon P. Hugon, sur "une représentation abusivement simplifiée du réel" (1). Pour le sociologue tant soit peu au fait de la réalité africaine, il est en effet évident, comme le souligne le même auteur, que "l'analyse de l'emploi africain rend nécessaire une approche non pas individuelle mais en termes de rapports sociaux" (2).

(1) P. HUGON et al., La petite production marchande et l'emploi dans le secteur "informel" -le cas africain-, Université de Paris I, IEDES, 1977, p. 6.

(2) Ibid., p. 6.

L'approche qui est la nôtre dans ce travail procède en fait directement du type d'informations dont nous disposons. Ces informations nous ont permis de définir trois grandes catégories d'emploi : l'emploi agricole non salarié, l'emploi informel, l'emploi moderne.

Sont considérés comme occupant un emploi agricole non salarié les travailleurs de l'agriculture dont l'activité n'est pas rémunérée par un salaire : chefs d'exploitation, main-d'oeuvre familiale (catégorie des "actifs agricoles" de l'Enquête agricole 1972-1974).

Sont considérés comme occupant un emploi informel les travailleurs dont l'activité s'exerce hors des structures "officielles", c'est-à-dire hors du monde du travail "moderne", à l'abri des contraintes de la légalité : ouvriers agricoles - permanents ou temporaires -, artisans, commerçants, producteurs de services de tous genres (catégorie des travailleurs du secteur "non structuré" de l'enquête du BIT). Activité qui peut être de deux types : "traditionnelle", sans autre objectif que la simple subsistance, la "reproduction sociale" ; "moderne", avec un objectif d'accumulation, d'amélioration des forces productives, de transition avec le secteur moderne proprement dit (1) - type d'activité que le BIT qualifie de secteur non structuré "moderne", le premier pouvant donc par déduction (mais sans que cela apparaisse expressément dans la terminologie de cet organisme) être qualifié de "traditionnel".

Sont enfin considérés comme occupant un emploi moderne les travailleurs dont l'activité s'exerce dans le cadre d'un univers de travail codifié, réglementé, "structuré". Il s'agit des salariés du secteur public d'une part (c'est-à-dire émargeant au budget général, secteur non abordé par cette étude), du secteur privé et para-public d'autre part. Ont été considérés comme constituant ce dernier secteur tous les travailleurs autres que les agents de l'Etat déclarés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

Ces catégories d'emploi nous semblent tout à fait significatives des grands niveaux d'activité de l'économie togolaise.

(1) Cf. Cl. de MIRAS, qui propose d'appeler les secteurs dans lesquels se déploient ces types d'activité, l'un "secteur (informel) de subsistance", l'autre "secteur (informel) de transition", in La promotion de la petite entreprise togolaise, Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 1978, p. 8.

I. LA SITUATION A L'AUBE DU 4ème PLAN

C'est par une présentation d'ensemble du monde du travail togolais à l'aube du 4ème Plan que nous commencerons cette étude. Y sera tout d'abord dressé un bilan de l'emploi par grand secteur d'activité, bilan que l'information disponible nous permettra d'approfondir tout particulièrement pour le secteur privé et para-public moderne. Y sera ensuite brossé un tableau synthétique des grandes tendances migratoires qui affectent le pays : migrations rurales, mais aussi exode rural, qui vident les campagnes de nombreux actifs en quête d'une meilleure valorisation de leur force de travail. Y sera enfin abordé le problème du chômage.

A. Emploi

1 - UN BILAN PAR SECTEUR D'ACTIVITE

a)- L'emploi agricole non salarié

De l'enquête effectuée de 1972 à 1974 sur la "structure des exploitations agricoles de type traditionnel" (1), il ressort que l'ensemble de la population rurale du pays s'élevait, en 1972, à 1 537 500 personnes (sur une population totale de 2 065 000). Rappelons que par "exploitations agricoles traditionnelles" cette enquête entend les exploitations sur lesquelles étaient pratiquées les cultures vivrières, à l'exclusion donc des cultures de rente, considérées comme de type moderne. Furent également exclues de cette enquête, compte tenu des difficultés que n'aurait pas manqué de poser "la localisation des exploitations dans les grands centres de peuplement" (2), les communes de Lomé, Aného, Tsévié, Kpalimé, Sokodé et Bassar. Les 1 537 500 ruraux ainsi définis se répartissent comme suit :

- Actifs agricoles (3)	783 500
- Actifs non agricoles	44 300
- Non actifs	709 700

Les 783 500 actifs agricoles se ventilent eux-mêmes en deux catégories bien distinctes :

- Les chefs d'exploitation, au nombre de 199 700
- La main-d'oeuvre familiale, au nombre de 583 800

L'enquête ne fournit malheureusement aucune information sur le degré réel d'activité de ces actifs (4).

C'est, par définition, parmi la population des campagnes que se recrutent les candidats à l'exode rural. Seule une politique suffisamment motivante de promotion du paysan peut éventuellement

(1) Enquête agricole Togo, Campagnes 1972-1973 et 1973-1974. Ministère du Développement Rural, Direction des Enquêtes et Statistiques agricoles, mars 1976.

(2) Ibidem, p. 9.

(3) Tout enfant d'au moins 10 ans, et n'allant pas à l'école, pouvant être considéré comme ayant une activité sur l'exploitation.

(4) Seule une enquête portant sur les temps de travaux aurait pu apporter une telle information. Enquête que nous envisageons d'entreprendre ultérieurement.

retenir ces derniers. Où en sont, en 1980, les tentatives gouvernementales, entreprises depuis la proclamation, en 1975, de la "Révolution verte" togolaise, pour freiner l'afflux des ruraux vers les villes, en particulier vers Lomé et la Basse-Côte ? C'est ce que nous avons essayé de mesurer à travers l'impact en matière d'encadrement des chefs d'exploitation des plus importantes entreprises de développement rural : sociétés de type vertical, grands projets de développement.

Combien le Togo de 1980 compte-t-il, tout d'abord, de chefs d'exploitation agricole ? En l'absence de données statistiques précises, c'est sur l'enquête de 1972-1974 que nous nous baserons pour faire le calcul. Même si cette enquête ne le précise pas, nous pensons que le chiffre qu'elle fournit de 199 700 chefs d'exploitation peut en fait être considéré comme correspondant à l'effectif total des exploitants agricoles du pays, un planteur de café, de cacao, de palmier à huile ou de coton pratiquant en effet toujours, parallèlement à la culture de rente, un minimum de culture vivrière. Tous les chefs d'exploitation du pays, quelle que soit la culture pratiquée, ont donc dû être touchés par cette enquête. Si l'on admet que leur nombre s'est, grosso modo, accru au cours de ces dernières années au même rythme que la population (2,6 % an, sans faire le détail, bien entendu, de l'impact éventuel des migrations rurales, inégal d'une région à l'autre, et en considérant que le facteur "terre" n'est pas limitant -ce qui n'est pas évident), ce chiffre serait aujourd'hui de 245 400, se répartissant comme suit :

Régions	Effectifs en	
	1972 (1)	1980
Maritime	59 600	73 200
Plateaux	54 700	67 200
Centrale	29 200	35 900
Kara	32 300	39 700
Savanes	23 900	29 400
Total	199 700	245 400

(1) Chiffres de l'enquête agricole 1972-1974.

Sur ces 245 000 exploitants agricoles que compterait le Togo en 1980, combien en second lieu, peuvent être considérés comme encadrés par les grandes "opérations" de développement agricole de référence ? Le bilan actuel de cet encadrement nous est fourni par le tableau 1, qui appelle les commentaires suivants :

- malgré l'effort fourni, ce bilan est encore modeste : 29,5 % seulement des exploitants agricoles du pays sont touchés par les structures d'encadrement mises en place par les sociétés verticales ou les grands projets ; encore doit-on considérer que parmi ces paysans encadrés certains font l'objet d'un double, voire d'un triple compte (un planteur de coton de la Région Centrale, par exemple, pouvant être encadré à la fois par la SOTOCO, le PRODEBO et le Projet de développement agricole de la Région Centrale), ce qui réduit d'autant le taux d'encadrement réel ;
- pour une fois, ce n'est pas la Région Maritime la principale bénéficiaire de l'effort fait en matière de développement agricole (taux d'encadrement de 14,2 % seulement), mais la Région des Savanes (taux d'encadrement de 48,3 %), suivie par la Région des Plateaux (43,3 %), aux possibilités agricoles de loin les plus intéressantes du pays, la Région Centrale (34,2 %) et la Région de la Kara (16,0 %), très curieusement assez peu touchée malgré la mise en oeuvre d'un nombre important de projets (les massifs kabyè, où se trouvent les plus fortes concentrations humaines de la Région, peuvent en fait difficilement faire l'objet d'une agriculture moderne, ce qui les exclut en grande partie du champ d'intervention du "développeur") ;
- la SOTOCO assure à elle seule plus de la moitié de cet encadrement : son action est à ce jour un succès incontestable ; traduit en termes de surface cultivée en coton par le paysan, cet encadrement n'a toutefois pas le même "rendement" d'une Région à l'autre : alors que dans la Région des Plateaux la surface cotonnière réalisée par exploitant est, en effet, en moyenne de 95 ares, dans la Région des Savanes elle n'est que de 36 ares (1) ; à souligner aussi l'impact important de la SRCC, en particulier dans le domaine de la régénération de la caféière ;

(1) SOTOCO, Rapport du Directeur Technique, Campagne 1979-1980.

Tableau 1. Grandes opérations de développement agricole et encadrement des paysans en 1980.

Encadrement assuré par / Région d'intervention et effectifs encadrés	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	Total effectifs encadrés
1. Les sociétés dites verticales						
-SONAPH (Société nationale pour le développement de la palmeraie et des huileries)	<u>380</u>	<u>140</u>				520(1)
-SRCC (Société nationale pour la rénovation et le développement de la cacaoyère et la caféière togolaise)		<u>14 500</u>				14 500(2)
-SOTOCO (Société togolaise du coton)		<u>13 800</u>	<u>9 145</u>	<u>3 705</u>	<u>14 050</u>	40 700
2. Les grands projets de développement						
-PRODERMA (Projet de développement de la Région Maritime)	<u>10 000</u>					10 000
-Projet vivrier Notsé-Dayes		<u>550</u>				550
-PRODEBO (Projet de développement de l'élevage bovin)		<u>125</u>	<u>125</u>			250
-Projet de développement agricole de la Région Centrale (G.T.Z.)			<u>3 000</u>			3 000
- Projet Togo-Nord				<u>1 900</u>		1 900
- Projet FED-Kara				<u>630</u>		630
- Projet vivrier de la Kara				<u>300</u>		300
- Projet de mise en valeur du bassin de la Namiélé					<u>150</u>	150
Total effectifs encadrés	10 380	29 115	12 270	6 535	14 200	72 500
Nombre théorique d'exploitants agricoles	73 200	67 200	35 900	39 700	29 400	245 400
Taux d'encadrement en %	14,2	43,3	34,2	16,0	48,3	29,5

(1) Il s'agit des planteurs villageois de palmier à huile

(2) 12 000 pour le café, 2 500 pour le cacao.

- il y a enfin encadrement et encadrement : il est évident que l'impact sur le paysan du projet FED-Kara, par exemple -implantation dans une zone faiblement peuplée de colons agricoles originaires de zones fortement peuplées-, n'est en rien comparable à celui du projet Togo-Nord -simple projet de vulgarisation agricole- ; dans le premier cas, le paysan est pris en main totalement, voire coercitivement -l'encadrement est dense-, dans le second, il l'est de façon beaucoup plus lâche -l'encadrement est diffus...

A l'action de ces sociétés dites verticales et de ces grands projets de développement doit, bien sûr, être ajoutée celle des multiples autres acteurs qui oeuvrent à des titres divers (ORPV-ARAC, Maisons familiales, projets ponctuels de développement rural...) à la promotion du paysan togolais. Elle concerne certainement quelques milliers de chefs d'exploitation supplémentaires.

b)- L'emploi informel

L'information disponible nous permet une approche de l'emploi dans le secteur informel togolais à quatre niveaux géographiques :

- les centres de peuplement de moins de 2 500 habitants ;
- les centres de peuplement de plus de 2 500 habitants, à l'exclusion des communes et de Lama-Kara ;
- les communes et Lama-Kara, à l'exclusion de Lomé ;
- la ville de Lomé.

Les données relatives à chacun de ces niveaux ne recouvrent cependant pas toujours exactement le même type de réalité. Alors que nous ignorons totalement ce que l'Enquête agricole de 1972-1974 entend par "activité non agricole", nous savons que les investigations du CEPOGI de 1977 et de 1979 ont porté sur la seule activité artisanale, tandis que celles du BIT de 1977 sur Lomé ont couvert toutes les activités de type informel (aussi bien artisanales que commerciales). Si toutes ces enquêtes traitent du secteur informel, elles ne traitent certainement pas -à l'exception de celle du BIT- de tout le secteur informel. Les données qu'elles fournissent sont donc difficilement "additionnables" ou "soustrayables" d'une enquête à l'autre. Si nous le faisons malgré tout, c'est dans le seul but de dégager quelques chiffres approximatifs -qu'il faudra considérer avec les réserves qui s'imposent- dans un domaine encore trop peu exploré.

L'emploi informel dans les centres de peuplement de moins de 2 500 habitants (Enquête agricole Togo 1972-1974)

En attendant que l'enquête prévue par le CEPOGI sur l'artisanat dans les centres de peuplement de moins de 2 500 habitants soit réalisée, il ne nous est possible pour l'instant que de procéder par déduction à une esquisse de l'emploi informel à ce niveau. Par l'Enquête agricole de 1972-1974, qui a couvert l'ensemble du Togo à l'exception des communes de Lomé, Aného, Tsévié, Kpalimé, Sokodé et Bassar, nous savons en effet que le pays ainsi défini comptait, en 1972, 44 300 actifs non agricoles (sur une population rurale globale de 1 537.500 personnes, soit 2,9 actifs non agricoles pour 100 habitants). Par l'enquête menée en 1977 par le CEPOGI sur l'artisanat dans les centres de peuplement de plus de 2 500 habitants, à l'exclusion des communes et de Lama-Kara, nous savons par ailleurs que les

centres ainsi définis comptent 5 785 artisans. Par l'enquête effectuée en 1979 par le même organisme, nous savons enfin que les villes d'Atakpamé et de Lama-Kara, incluses dans l'Enquête agricole de 1972-1974, comptent respectivement 351 et 228 artisans. Pour avoir une idée de l'emploi dans le secteur informel au niveau des centres de peuplement de moins de 2 500 habitants, il suffit donc de soustraire (avec, bien sûr, les réserves émises ci-dessus sur la validité de ce genre de "gymnastique") du nombre des actifs non agricoles de l'Enquête agricole (que nous considérons comme représentatifs du secteur informel) le nombre d'une part des artisans recensés par la première enquête du CEPOGI, d'autre part de ceux des villes d'Atakpamé et de Lama-Kara, que nous connaissons par la seconde enquête. Voici quels pourraient être ces chiffres actualisés à 1980 (1) :

Enquête de référence	Effectifs du secteur informel	
	lors de l'enquête	en 1980
- Enquête agricole Togo 1972-1974 (ensemble du pays moins communes de Lomé, Aného, Tsévié, Kpalimé, Sokodé, Bassar)	44 300	54 400
- Enquête CEPOGI 1977 (Centres de peuplement de plus de 2 500 habitants, moins les communes et Lama-Kara)	5 785	6 250
- Enquête CEPOGI 1979 (communes et Lama-Kara, à l'exception de Lomé)		
+ commune d'Atakpamé	351	360
+ ville de Lama-Kara	228	235

Au niveau des centres de peuplement de moins de 2 500 habitants, le secteur informel emploierait ainsi actuellement $54\ 400 - (6\ 250 + 360 + 235) = \underline{47\ 555}$ actifs.

(1) Sur la base d'un accroissement annuel de 2,6 %.

L'Enquête agricole de 1972-1974 ne donne malheureusement aucune précision sur la structure de l'emploi non agricole.

L'emploi informel dans les centres de peuplement de plus de 2 500 habitants (à l'exclusion des communes et de Lama-Kara) (Enquête CEPOGI 1977)

De l'enquête effectuée en 1977 par le CEPOGI sur l'artisanat dans les centres de peuplement de plus de 2 500 habitants (à l'exclusion des communes et de Lama-Kara), il ressort que les 93 centres ainsi définis que compte le pays au recensement de 1970 totalisent 5 785 artisans (pour une population actualisée à 1977 de 554 400 personnes, soit en gros 1 artisan pour 100 habitants). Ces artisans sont ventilés en deux grandes catégories :

- les artisans "traditionnels", au nombre de 2 446 ;
- les artisans "évolués", au nombre de 3 339.

Les activités les plus représentées dans l'artisanat "traditionnel" sont dans l'ordre : la poterie (459 artisans), le tressage de nattes (373), le tissage (347), le travail du fer (295), la fabrication de savon (281), le filage (248), la vannerie (238), activités qui emploient 91,6 % du total des artisans "traditionnels". 45,6 % de ces artisans sont des hommes, 54,4 % des femmes.

Quant aux activités les plus représentées dans l'artisanat "évolué", elles sont dans l'ordre : la confection (804) et la couture (684), la menuiserie (617), la maçonnerie (517), la réparation de cycles (146), activités qui emploient 82,9 % des artisans "évolués". Artisanat dans lequel les hommes sont cette fois-ci nettement dominants, avec 73,3 % des effectifs.

L'emploi informel dans les communes (à l'exclusion de Lomé) et Lama-Kara (Enquête CEPOGI 1979).

L'enquête que le CEPOGI a réalisé en 1979 sur l'artisanat dans les communes de Aného, Tsévié, Kpalimé, Atakpamé, Sokodé, Bassar et la ville de Lama-Kara dénombre pour l'ensemble de ces localités 2 454 artisans. Elle reprend la distinction faite lors de l'enquête de 1977 entre artisanat traditionnel et artisanat "évolué", ce dernier étant toutefois qualifié cette fois-ci de "moderne".

L'artisanat traditionnel est pratiqué par 384 actifs. Les activités les plus représentées sont dans l'ordre : le tissage,

la teinturerie et le filage (107 artisans), le travail du fer (98), le tressage de nattes et la vannerie (57), la poterie (25), la fabrication de savon et de beurre de karité (22)...

L'artisanat moderne occupe par contre 2 070 actifs, soit plus de 5 fois plus que l'artisanat traditionnel. S'inscrivent très largement en tête la confection et la couture (861), suivies par la menuiserie (338), la maçonnerie (305), la réparation cycle et auto (197)...

L'emploi informel à Lomé (Enquête BIT 1977)

L'enquête réalisée en octobre-novembre 1977 par le BIT sur le secteur "non structuré" (synonyme d'"informel", nous l'avons vu, dans la terminologie de cet organisme) de la ville de Lomé poursuivait un double objectif : effectuer un recensement exhaustif des activités de ce secteur ; mener une investigation plus approfondie sur les activités les plus dynamiques, considérées comme constituant le secteur non structuré "moderne" -toutes celles non prises en considération par cette dernière catégorie relevant donc, par déduction, du secteur non structuré "traditionnel".

Ce sont, au total, exactement 23 824 activités informelles qui ont été recensées par cette enquête. Il s'agit bien d'activités et non d'actifs, une même activité pouvant employer plusieurs actifs. Si l'on rapporte ce chiffre à celui de la population de la capitale à la même époque -280 000 habitants d'après les évaluations du BIT-, Lomé compterait, en gros, 1 activité informelle pour 12 personnes ; si on le rapporte à celui des ménages -56 450-, il y aurait 1 activité pour 2,4 ménages ; si on tient enfin compte des travailleurs salariés et des apprentis à pied d'oeuvre dans le secteur, "on arrive à la conclusion qu'1 personne sur 5 au moins de la population d'âge actif de Lomé est impliquée dans ces activités" (1).

Comment se ventilent ces 23 824 activités entre les 4 catégories d'activité -commerce, production, services, construction- retenues par l'enquête ? Du tableau 2 il ressort que :

- la catégorie "commerce" est de très loin prépondérante avec 18 981 activités, soit 79,6 % du total (les vendeuses de plats

(1) Le secteur non structuré "moderne" de Lomé. Esquisse des résultats de l'enquête et programme d'action. BIT, Genève, 1978, WEP 2-33/ Doc. 13, p. 1.

- cuisinés, que l'on suppose particulièrement nombreuses dans la catégorie, n'en constituant, avec 2 088 cas, que 11 %) ;
- la catégorie "production" compte 2 786 activités, soit 11,7 % du total (les tailleurs représentant à eux seuls 59,2 % de la catégorie, les menuisiers 19,1 %) ;
 - la catégorie "services", que l'on imagine particulièrement pléthorique, n'entre, avec 1 810 activités, que pour 7,6 % dans le total (réparateurs auto, meuniers et coiffeurs y entrant à peu près à égalité) ;
 - la catégorie "construction" enfin, avec 263 activités, n'intervient que pour 1,1 % dans le total (maçons et tâcherons représentant près de la moitié de la catégorie).

Tableau 2. Ventilation des activités du secteur informel de Lomé par catégorie d'activité (Enquête BIT 1977).

Catégorie d'activité et activités	Nombre d'activités	
	CA	%
- Activité de commerce	<u>18 981</u>	<u>79,6</u>
Commerce général	3 948	20,8
Légumes - Fruits	2 335	12,3
Alimentation	2 316	12,2
Aliments préparés	2 088	11,0
Etoffes- vêtements	1 613	8,5
Charbon	1 234	6,5
Poisson	1 196	6,3
Autres	4 251	22,4
- Activité de production	<u>2 786</u>	<u>11,7</u>
Tailleurs	1 650	59,2
Menuiseries	533	19,1
Bijoux	104	3,7
Cuir	87	3,1
Forgerons	85	3,0
Autres	327	11,7
- Activité de services	<u>1 810</u>	<u>7,6</u>
Garages auto	340	18,8
Meuniers	311	17,2
Coiffeurs	310	17,1
Réparation motos	183	10,1
Réparation horloges	103	5,7
Autres	563	31,1
- Activité de construction	<u>263</u>	<u>1,1</u>
Maçonnerie et "tâcheronnat"	126	47,9
Peinture	62	23,6
Electricité bâtiment	48	18,3
Plomberie	23	8,7
Carrelage	4	1,5
TOTAL	<u>23 840</u>	<u>100,0</u>

Sur les 23 824 activités recensées dans le secteur informel de Lomé, 21 960 ont été considérées comme relevant du secteur non structuré "traditionnel", 1 864 du secteur non structuré "moderne" (pour ce qui concerne les critères retenus pour définir ces secteurs, cf. ci-dessus "méthodologie").

Le secteur informel "traditionnel", avec 92,2 % des activités, est très largement dominant. Y ont été systématiquement rattachées toutes les activités ayant trait au commerce (18 981) ; mais aussi des activités de production ou de services de type moderne mais considérées comme s'exerçant dans le cadre d'un marché saturé : cas des tailleurs, par exemple, dont les 1 650 ateliers ont chacun un marché potentiel de 34 ménages seulement... Voici comment se ventilent, par grande catégorie, les activités de ce secteur :

Catégorie d'activité	Nombre	%
- Activités de commerce	18 981	86,4
- Activités de production	2 007	9,1
- Activités de services	988	4,5
Total	21 960	100,0

L'enquête n'établit malheureusement pas quel est l'impact exact au plan de l'emploi de ce secteur informel "traditionnel". Si l'on peut considérer que les activités de commerce et de services n'occupent dans la très grande majorité des cas qu'une seule personne à la fois, certaines activités de production emploient un nombre élevé d'actifs (les ateliers de tailleurs en particulier). En admettant que ces dernières "tournent" avec une moyenne de 2 personnes seulement (hypothèse minimale), le secteur informel "traditionnel" de Lomé fournirait du travail à pas moins de 26 000 actifs, dont vraisemblablement (l'enquête ne le précise pas) 2/3 de femmes.

Le secteur informel "moderne", avec 1 864 activités, emploie, quant à lui, quelque 6 000 travailleurs. Deux types d'activité y dominent très largement : le travail du bois, la réparation automobile, avec respectivement 575 et 364 ateliers, soit 50,4 % du total (tableau 3).

Tableau 3. Ventilation des activités du secteur informel "moderne" de Lomé par catégorie d'activité (Enquête BIT 1977).

Catégorie d'activité et activités	Nombre d'activités	
	CA	%
- Activité de services	<u>822</u>	<u>44,1</u>
Mécanique auto et carrosserie	364	44,3
Réparation motos	183	22,3
" électrique	158	19,2
Petite mécanique	117	14,2
- Activité de production	<u>779</u>	<u>41,8</u>
Bois	575	73,8
Fonderie d'aluminium	6	0,8
Métal	167	21,4
Briquetage	26	3,3
Carrosserie camions	5	0,7
- Activité de construction	<u>263</u>	<u>14,1</u>
Tâcherons (dont maçons)	133	50,6
Plomberie	23	8,7
Peinture bâtiment	61	23,2
Electricité	46	17,5
TOTAL	<u>1 864</u>	<u>100,0</u>

Le secteur non structuré "moderne" représente, d'après les experts du BIT responsables de l'enquête, un "stade intermédiaire de développement qui... peut devenir un élément non négligeable pour la politique de développement des secteurs et des technologies à fort coefficient de main-d'oeuvre" (1). Les 1 864 patrons-artisans font en effet travailler 86 associés, 483 salariés (dont 450 ouvriers qualifiés) et 3 586 "apprentis", ce qui nous donne un effectif total

(1) Enquête BIT, doc. 13, p. 2.

d'employés dans le secteur de 6 019 personnes exactement. Les apprentis y trouvent pas moins de 500 nouveaux postes de travail par an. L'enquête montre par ailleurs que le secteur ne souffre absolument pas de chômage déguisé : 73,9 % des entrepreneurs gagnent vraisemblablement mieux leur vie que s'ils travaillaient dans le secteur moderne ; les ouvriers qualifiés y sont payés à un taux supérieur au SMIG ; quant aux apprentis, dont 88,8 % touchent une rémunération, ils ont la "garantie d'avoir le strict minimum requis pour survivre" (1).

Et les auteurs de l'étude de conclure : "Ce secteur offre un réseau d'accueil utilisé par des milliers de jeunes qui autrement seraient chômeurs ; il procure un emploi productif à un groupe important de travailleurs qui seraient considérés par le secteur moderne comme peu qualifiés, il assure un rôle de "courroie de transmission" tant sur le plan de l'activité économique que sur celui des qualifications et de l'utilisation d'une technologie intermédiaire, il participe à la redistribution des revenus. A ces divers titres, il représente donc un facteur de développement et de lutte contre la pauvreté et le chômage" (2).

Le secteur informel de Lomé emploierait ainsi, en 1977, pas moins de 32 000 actifs -26 000 dans le secteur informel "traditionnel", 6 000 dans le secteur informel "moderne". Si nous admettons qu'en 3 ans la population de Lomé a passé, avec un taux annuel d'accroissement de 7 %, de 280 000 à 360 000 habitants, le secteur informel pourrait compter, en 1980, avec un taux d'accroissement similaire, quelque 41 000 employés -soit légèrement plus que la fonction publique togolaise et presque autant que les secteurs privé et parapublic modernes. C'est dire la place considérable que tient ce secteur dans la vie économique de la capitale.

*

* *

De ce rapide tour d'horizon par niveau géographique, il ressort que l'ensemble du secteur informel togolais pourrait employer, en 1980, pas loin de 100 000 actifs :

- 48 000 au niveau des centres de moins de 2 500 habitants ;
- 6 000 à 7 000 au niveau des centres de plus de 2 500 habitants ;

(1) Le secteur non structuré "moderne" de Lomé.
Rapport d'enquête et analyse des résultats. BIT, Genève, 1978,
WEP 2-33/Doc. 11, p. 74.

(2) Ibid., p. 105

- 2 500 à 3 000 au niveau des communes et de la ville de Lama-Kara ;
- 41 000 au niveau de la ville de Lomé.

Il n'est malheureusement pas possible de savoir combien de personnes ce secteur fait vivre au total, en l'absence notamment de données précises sur le statut familial des actifs qu'il emploie. Ni de savoir non plus quelle y est la part exacte des activités de type "moderne" en l'absence de toute information sur la structure de l'emploi informel dans les centres de moins de 2 500 habitants. La seule conclusion que l'on peut dégager de cette approche très schématique est que le secteur informel togolais constitue l'un des rouages essentiels de la vie économique du pays. Un rouage mal connu, voire méconnu, qui jusqu'à présent, contrairement à d'autres secteurs, n'a jamais été l'objet d'une sollicitude particulière des pouvoirs publics, alors qu'il aurait, plus sans doute que beaucoup d'autres, besoin d'aide et d'encouragement.

c)- L'emploi moderne

Le nombre des salariés du secteur moderne (pour la définition de ce secteur, cf. ci-dessus "méthodologie") s'élève, en 1979, à 84 275. Sur cet effectif, le secteur public (tous les salariés togolais émergeant au Budget Général) compte 37 594 employés (soit 44,6 %), le secteur privé et para-public 46 681 (soit 53,4 %).

L'emploi public

Pour mémoire. Rappelons que ce secteur n'a pas été touché par notre enquête.

L'emploi privé et para-public (Source : Caisse Nationale de Sécurité Sociale).

Nous regroupons sous cette étiquette les salariés à la fois des entreprises privées, entreprises mixtes et des entreprises parapubliques (cf. ci-dessus "méthodologie"). Ces trois types d'entreprises se partagent les 46 681 travailleurs du secteur de la façon suivante :

- entreprises privées	23 875	soit 51,4 %
- entreprises mixtes	4 857	soit 10,4 %
- entreprises para-publiques	17 949	soit 38,5 %.

L'Etat exerce donc un contrôle direct ou indirect sur près de la moitié des salariés de ce secteur.

Le tableau 4 donne la ventilation de ces travailleurs par branche d'activité. Il appelle, dans l'ordre d'importance en employés des branches d'activité, les commentaires suivants :

- la branche "bâtiment et travaux publics", avec 11 166 employés, compte à elle seule 23,9 % des effectifs (précisons que nous y avons inclus les quelque 1 500 employés des subdivisions régionales des TP) : ces effectifs correspondent à une époque (milieu de l'année 1979) de très forte activité dans cette branche, consécutive à la "politique des grands travaux" mise en oeuvre à partir de 1975 ; activité, nous le verrons ultérieurement, dont le rythme est amené à ralentir rapidement ;
- la branche "services" s'inscrit, avec 10 573 employés, soit 22,6 % des effectifs, directement après la précédente : y dominent les services fournis à la collectivité (tout ce qui a trait

notamment à l'enseignement privé, fort important au Togo), les services personnels (en particulier hôtellerie, dont le développement a été spectaculaire ces dernières années, et gens de maison), les services gouvernementaux (circonscriptions administratives, communes, ambassades...)

- la branche "commerce, banques, assurances", avec 7 395 employés et 15,8 % des effectifs, vient en troisième position : le commerce proprement dit y emploie à lui tout seul 5 898 travailleurs, soit 12,6 % des effectifs du secteur ;
- la branche "industries manufacturières", qui vient en quatrième position, emploie, quant à elle, 5 511 personnes, soit 11,8 % des effectifs : ce chiffre montre le rôle important que joue l'industrie togolaise en matière de création d'emploi ;
- la branche "transports et communications" est, elle-aussi, avec 4 459 salariés, soit 6,9 % des effectifs, fortement génératrice d'emploi : elle est dominée par l'activité portuaire, qui fait du Togo une voie de transit vers les pays enclavés de la zone sahélienne (Haute Volta, Niger, voire Mali) ;
- la branche "agriculture, sylviculture, chasse et pêche", qui compte 3 310 employés, soit 7,1 % des effectifs, a sans doute connu ces dernières années l'accroissement en effectifs le plus spectaculaire : il s'agit des salariés de l'agriculture moderne (sociétés dites verticales, grands projets de développement, Organismes régionaux de promotion et de production des cultures vivrières...), en plein essor depuis la proclamation, en 1975, de la "Révolution Verte" ;
- la branche "industries extractives", avec 2 745 travailleurs et 5,9 % des effectifs, s'identifie essentiellement à une activité, l'extraction et le traitement des phosphates, assurés par la Compagnie Togolaise des Mines du Bénin ;
- la branche "électricité, gaz, eau, services sanitaires" ne fournit enfin du travail qu'à 1 522 personnes, soit 3,3 % seulement des effectifs du secteur : la modestie de cette branche traduit le faible niveau d'équipement qui est encore celui du Togo dans ce domaine.

Tableau 4. Ventilation des salariés du secteur privé et para-public moderne par branche d'activité (fin juin 1979).

Branche d'activité		Nombre d'employés	
Code	Intitulé	CA	%
0.	Agriculture, sylviculture, chasse et pêche	<u>3 310</u>	<u>7,1</u>
1.	Industries extractives	<u>2 745</u>	<u>5,9</u>
2.-3.	Industries manufacturières	<u>5 511</u>	<u>11,8</u>
	- ind. alim. et fabric. de boissons	1 449	3,1
	- ind. textile et fabric. de chaussures	1 711	3,7
	- autres ind. manufacturières	2 351	5,0
4.	Bâtiment et travaux publics	<u>11 166</u>	<u>23,9</u>
5.	Electricité, gaz, eau, services sanitaires	<u>1 522</u>	<u>3,3</u>
6.	Commerce, banques, assurances	<u>7 395</u>	<u>15,8</u>
	- commerce de gros et de détail	5 898	12,6
	- banques et autres établissements financiers	1 349	2,9
	- assurances	148	0,3
7.	Transports, communications	<u>4 459</u>	<u>9,6</u>
	- chemin de fer	1 235	2,6
	- transports routiers	555	1,2
	- transports maritimes	1 920	4,1
	- transports aériens	349	0,8
	- auxiliaires des transports	352	0,8
	- communications	48	0,1
8.	Services	<u>10 573</u>	<u>22,6</u>
	- services gouvernementaux	2 405	5,2
	- services fournis à la collectivité	3 929	8,4
	- services fournis aux entreprises	962	1,8
	- services récréatifs	194	0,4
	- services personnels	3 183	6,8
TOTAL		<u>46 681</u>	<u>100,0</u>

Le tableau 4 ne donne en fait qu'un aperçu incomplet de l'emploi dans le secteur privé et para-public. De la confrontation entre les documents disponibles à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, qui a été en l'occurrence notre principale source statistique, et les renseignements recueillis directement auprès des entreprises, il ressort que beaucoup d'entreprises ne font officiellement état que de leur personnel permanent. La plupart omettent souvent sciemment, pour des raisons qu'il est facile d'imaginer, de déclarer le personnel temporaire qu'elles sont amenées à embaucher "occasionnellement", quand ce n'est pas "régulièrement" (certaines entreprises tournent ainsi avec des effectifs importants de manœuvres temporaires "permanents", quittes à les licencier chaque fois qu'il le faut pour rester officiellement en règle vis-à-vis de la législation du travail, et à les réembaucher aussitôt). Or, ce personnel temporaire est fort important. Prenons l'exemple du port de Lomé (qui est encore un cas différent). Le travail de manutention y est assuré, comme dans tous les ports du monde, par un corps de dockers. Ce corps de dockers comprend deux groupes de travailleurs bien distincts : les professionnels, qui sont des employés permanents, au nombre de 323, les occasionnels, qui constituent la main-d'œuvre d'appoint, au nombre de 4 250 à la mi-janvier 1980, et sur lesquels 1 700 à 1 800 travaillent chaque jour. Seuls les premiers apparaissent dans les statistiques officielles. L'existence des seconds constitue pourtant une importante "soupape de sécurité" dans le marché du travail de la capitale, dans la mesure où d'une part le BMOP (Bureau de la Main-d'Oeuvre du Port) délivre la carte de docker occasionnel à quiconque se présente "en bonne santé et avec un casier judiciaire vierge" (de 30 à 50 cartes sont ainsi délivrées chaque mois, les bénéficiaires étant souvent justement des chômeurs en attente d'un travail plus intéressant), où d'autre part chacun de ces dockers occasionnels, quelle que soit la date de son immatriculation au BMOP, est assuré de pouvoir travailler un nombre minimum de jours par mois, l'embauchage quotidien se faisant par tranches de numéros d'inscription (tel jour, ce sont les détenteurs des cartes allant de tel numéro à tel autre numéro qui sont embauchés, tel autre jour, les détenteurs de telle autre tranche de numéros), ce qui donne à chaque postulant des chances égales. De ce volant important de main-d'œuvre, nulle trace dans les statistiques officielles...

Si l'on veut tenir compte de ce "chiffre obscur" de l'emploi dans le secteur privé et para-public moderne, il ne nous semble pas du tout abusif, d'après les informations recueillies, de majorer l'effectif global des travailleurs de ce secteur d'au moins 20 %. Ce qui nous donne quelque 9 350 salariés supplémentaires, au statut certes précaire, mais que l'on ne peut ignorer dans une approche globale de l'emploi.

*

* *

A l'aube du 4ème Plan Quinquennal, les grandes catégories d'emploi au Togo auraient ainsi la physionomie suivante :

- Emploi agricole non salarié	?
+chefs d'exploitation agricole	245 000
+main-d'oeuvre familiale	?
- Emploi informel	<u>100 000</u>
+ville de Lomé	41 000
+reste du pays	59 000
- Emploi moderne	<u>93 625</u>
+salariés du secteur public	37 594
+salariés permanents du secteur privé et para-public	46 681
+salariés temporaires du secteur privé et para-public	9 350

La mauvaise connaissance que nous avons, à l'intérieur de l'"emploi agricole non salarié", de la structure de la main-d'oeuvre familiale, ne nous permet malheureusement pas de fermer le tableau. Dans l'ignorance où nous sommes par ailleurs de la ventilation de ces travailleurs entre hommes et femmes, il ne nous est pas possible non plus de rapporter ces chiffres (de toute façon incomplets) à la population active théorique du pays. Le recensement démographique que le Togo s'apprête à faire devrait nous permettre de combler ces lacunes.

2. LES TRAVAILLEURS DU SECTEUR MODERNE PRIVE ET PARA-PUBLIC : QUELQUES CARACTERISTIQUES

Ne sont pris en considération dans cette investigation que les travailleurs des entreprises (soit exhaustivement, quand l'information disponible nous permet de le faire, soit à travers l'enquête par sondage réalisée sur les travailleurs de la Région Maritime), à l'exclusion donc des gens de maison (1 400) travaillant pour le compte de particuliers (et inclus dans le tableau 4 ci-dessus, branche 8, "Services personnels").

a)- Répartition géographique (enquête exhaustive)

Du tableau 5 il ressort que 84,5 % des entreprises et 86,1 % des travailleurs togolais du secteur moderne privé et para-public exercent leur activité dans la Région Maritime. Ces chiffres, s'ils nous confirment l'image d'une Région Maritime monopolisant l'essentiel de l'activité salariée du pays, ne reflètent cependant qu'infidèlement la réalité. Un certain nombre d'entreprises de la capitale ont en effet des succursales dans les villes de l'intérieur, qui, pour des raisons comptables faciles à comprendre, ne sont pas dissociées vis-à-vis de l'extérieur (au plan des déclarations à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale en particulier, source de notre information statistique) de la maison mère (les 140 employés des 14 boutiques que possède, par exemple, la SGGG dans l'intérieur du pays sont ainsi comptabilisés avec les 240 qu'elle compte à Lomé même). Remarque qui est valable même pour un certain nombre de sociétés à vocation agricole, qui travaillent sur le terrain, mais qui ont leur siège -avec tout ce que cela implique sur le plan administratif- dans la capitale. Non seulement les travailleurs, mais aussi les entreprises opérant à l'intérieur du pays sont donc en fait bien plus nombreux que ne le laissent apparaître les statistiques officielles.

Le tableau 5 est un tableau de synthèse. Les tableaux 6 et 7 donnent le détail de la répartition géographiques de ces entreprises et de ces travailleurs par branche d'activité, d'une part pour les entreprises de plus de 20 employés, d'autre part pour celles de moins de 20 employés.

Tableau 5. Ventilation des entreprises et des travailleurs du secteur privé et para-public par région économique.

Tableau de synthèse (fin juin 1979).

Type d'entreprise et effectifs Région d'implantation	+ de 20 employés		- de 20 employés		Total			
	Ent.	Trav.	Ent.	Trav.	Ent.	%	Trav.	%
Maritime	253	34 709	715	4 279	968	84,5	38 988	86,1
Plateaux	20	3 298	60	271	80	7,0	3 569	7,9
Centrale	13	859	30	96	43	3,7	955	2,1
Kara	8	868	28	132	36	3,1	1 000	2,2
Savanes	6	712	13	57	19	1,7	769	1,7
Total	300	40 446	846	4 835	1 146	100,0	45 281	100,0

Tableau 6. Ventilation des entreprises et des travailleurs du secteur privé et para-public par branche d'activité et région économique. Entreprises de plus de 20 employés (fin juin 1979)

Branche d'activité	MARBITIME		PLATEAUX		CENTRALE		KARA		SAVANES		TOTAL	
	Ent.	Trav.	Ent.	Trav.	Ent.	Trav.	Ent.	Trav.	Ent.	Trav.	Ent.	Trav.
Agriculture, sylviculture chasse et pêche	13	1 893	3	609	1	219	1	200	1	200	19	3 121
Industries extractives	7	2 735									7	2 735
Industries manufacturières	36	3 578	2	1 548	1	25					39	5 151
+ind. alim. et fab. de boissons	13	1 394									13	1 394
+ind. textile et fab. de chaussures	2	198	1	1 476							3	1 674
+autres ind. manuf.	21	1 986	1	72	1	25					23	2 083
Bâtiment et trav. publics	48	9 254	1	335	2	341	1	299	2	278	54	10 507
Electricité, Gaz, Eau, serv. sanitaires	5	1 498									5	1 498
Commerce, banques, assurances	60	5 646	1	29							61	5 675
+commerce de gros et de détail	46	4 242	1	29							47	4 271
+banques et autres établ. financiers	12	1 319									12	1 319
+assurances	2	85									2	85
Transports, communications	24	4 242									24	4 242
+chemin de fer	1	1 235									1	1 235
+transports routiers	7	419									7	419
+ " maritimes	6	1 908									6	1 908
+ " aériens	2	308									2	308
+auxiliaires	7	345									7	345
+communications	1	27									1	27
Services	60	5 863	13	777	9	274	6	369	3	234	91	7 517
+services gouvernementaux	17	1 306	7	383	7	220	4	173	2	204	37	2 286
+ " fournis à la collectivité	23	2 715	4	331	1	25	1	55	1	30	30	3 156
+ " fournis aux entreprises	9	538									9	538
+ " récréatifs	3	154									3	154
+ " personnels	8	1 150	2	63	1	29	1	141			8	1 383
TOTAL	CA	253 34 709	20	3 298	13	859	8	868	6	712	300	40 446
	%	84,3 85,8	6,7	8,2	4,3	2,1	2,7	2,1	2,0	1,8	100,0	100,0

b)- Répartition selon la taille de l'entreprise
(Enquête exhaustive)

Du tableau 8 il ressort que les 15 entreprises de plus de 500 employés que compte le secteur moderne privé et para-public togolais en juin 1979 totalisent à elles seules 38,7 % des travailleurs du secteur ; les 32 entreprises de plus de 300 employés, 51,8 % ; les 90 de plus de 100 employés, 71,8 %. 1 056 autres entreprises se partagent les 28,2 % de travailleurs restants : 846 de moins de 20 employés, 10,7 % des effectifs et 210 de 20 à 100 employés, 17,5 %.

L'entreprise togolaise moyenne -mais une telle moyennes n'a pas grande signification- compte 39,5 travailleurs ; l'entreprise de moins de 20 employés, 5,7 ; celle de plus de 20 employés, 134,8.

Tableau 8. Ventilation des travailleurs selon la taille de l'entreprise (fin juin 1979).

Taille de l'entreprise	Nombre d'entreprises				Nombre de travailleurs			
	Chif. abs.	%	Chif. cum.	%	Chif. abs.	%	Chif. cum.	%
+de 1000 employés	7	0,6	7	0,6	12 505	27,6	12 505	27,6
de 500 à 999	8	0,7	15	1,3	5 024	11,1	17 529	38,7
de 300 à 499	17	1,5	32	2,8	5 946	13,1	23 475	51,8
de 200 à 299	13	1,1	45	3,9	3 216	7,1	26 691	58,9
de 150 à 199	13	1,1	58	5,0	2 135	4,7	28 826	63,6
de 100 à 149	32	2,8	90	7,8	3 691	8,2	32 517	71,8
de 50 à 99	60	5,3	150	13,1	3 568	7,9	36 085	79,7
de 20 à 49	150	13,1	300	26,2	4 361	9,6	40 446	89,3
- de 20 employés	846	73,8	1 146	100,0	4 835	10,7	45 281	100,0
TOTAL	1 146	100,0	1 146	100,0	45 281	100,0	45 281	100,0

c)- Répartition selon le statut juridique de l'entreprise
et le salaire perçu (Enquête exhaustive)

Nous avons déjà souligné plus haut l'importance du contrôle exercé par l'Etat sur les salariés du secteur privé et para-public moderne : ce contrôle est total sur 38,5 % des salariés, partiel sur 10,4 % (tableau 9).

Les données relatives à la masse salariale distribuée (même tableau 9) sont malheureusement faussées du fait qu'il ne nous a pas été possible d'en déduire les salaires versés aux assistants techniques expatriés qui oeuvrent, nombreux, dans ce secteur. Elles ont néanmoins une valeur indicative. Ainsi apparaît-il que ce sont les sociétés mixtes qui paient le mieux leur personnel, suivies par les sociétés privées. Ce sont les entreprises de type para-public qui rémunèrent le moins bien leurs employés, avec des différences toutefois fort importantes entre entreprises ou catégories d'entreprises.

Soulignons par ailleurs que la masse salariale perçue par les 46 681 travailleurs du secteur privé et para-public moderne -22,5 milliards de Francs CFA- est comparativement du même ordre que celle perçue la même année par les 37 594 agents de la fonction publique togolaise -17,6 milliards. Alors que dans le premier secteur le salaire mensuel moyen s'élève à un peu plus de 40 000 Francs, il est de 39 000 Francs dans le second (1).

(1) Pour les données relatives à ce secteur, cf. Budget Général, Gestion 1979.

Tableau 9. Ventilation des travailleurs selon le statut juridique de l'entreprise et le salaire perçu. Année 1979

(Source : Service pension CNSS).

Statut de l'entreprise	Nombre d'entreprises, d'établissements ou d'employeurs	Nombre de salariés		Masse salariale distribuée en 1979 (base : 2ème trim.)		Salaire mensuel moyen
		CA	%	CA (en F.CFA)	%	
- PRIVE	<u>1 705</u>	<u>23 875</u>	<u>51,1</u>	<u>11 976 617 850</u>	<u>53,2</u>	<u>41 800</u>
.Sociétés {+20 employés	179	17 861	38,3	9 184 099 050	40,8	42 850
{-20 employés(1)	825	4 614	9,9	2 372 518 800	10,5	42 850
.Particuliers (gens de maison)(2)	701	1 400	2,9	420 000 000	1,9	25 000
- PARA-PUBLIC (Sociétés contrôlées par l'Etat)	<u>111</u>	<u>17 949</u>	<u>38,5</u>	<u>7 757 376 655</u>	<u>34,5</u>	<u>36 015</u>
.CFT (Chemin de Fer du Togo)	1	1 235	2,7	612 355 000	2,7	41 320
.Circ. administratives	21	896	1,9	158 403 340	0,7	14 730
.Communes et services com.	10	1 268	2,7	314 440 365	1,4	20 665
.Organismes sous contrôle de Ministères techniques	26	4 342	9,3	979 185 825	4,4	18 795
.Sociétés d'Etat (sous contrôle du Min. chargé des Sodé)	47	9 698	20,8	5 209 149 290	23,1	44 760
.Organismes interétatiques	6	510	1,1	483 842 835	2,2	79 060
- MIXTE (Sociétés à participation de l'Etat)	<u>31</u>	<u>4 857</u>	<u>10,4</u>	<u>2 774 797 495</u>	<u>12,3</u>	<u>47 610</u>
TOTAL	1 847	46 681	100,0	22 508 792 000	100,0	40 180

(1) Les chiffres de salaire fournis pour cette catégorie de travailleurs n'ont pas été obtenus par dépouillement des fichiers de la CNSS. Nous avons simplement considéré qu'ils étaient du même ordre de grandeur que ceux de la catégorie des plus de 20 employés.

(2) La masse salariale totale a été calculée ici sur la base d'un salaire mensuel moyen de 25 000 Francs, ce qui nous semble une moyenne acceptable dans cette catégorie de travailleurs.

d) Structure par âge et par sexe (Enquête par sondage)

- Age

Le tableau 10 fait apparaître que les travailleurs du secteur privé et para-public moderne sont dans l'ensemble très jeunes : près des 2/3 (63,8 % exactement) ont moins de 40 ans, un peu plus d'1/3 seulement (36,2 %) plus de 40 ans. Parmi les 8,5 % qui ont plus de 50 ans, il convient de souligner qu'un certain nombre ont plus de 55 ans et sont donc de ce fait en parfaite infraction avec la législation togolaise sur le travail, qui fait obligation à l'employeur "de faire cesser au travailleur toute activité dès que celui-ci atteint l'âge de la retraite" (1) -l'âge de la retraite étant fixé au Togo à 55 ans.

- Sexe

Le secteur privé et para-public moderne est massivement dominé par les hommes : les femmes n'y constituent globalement que 4,9 % des effectifs des travailleurs (tableau 10). Si le travail féminin reste dans l'ensemble un phénomène parfaitement marginal, cette situation est amenée à changer avec l'arrivée sur le marché du travail des jeunes générations. Pour les femmes aujourd'hui âgées de plus de 50 ans, la part prise à l'activité salariale est quasi-nulle : elles ne représentent que 1,2 % des travailleurs de la tranche d'âge de référence. Pour celles âgées de 30 à 50 ans, cette part n'est encore que peu importante : elles forment néanmoins 4,3 % des travailleurs de leur tranche d'âge. Quant à celles de moins de 30 ans, elles représentent déjà 7,7 % des travailleurs de leur âge.

(1) Circulaire n° 332 du 7 mai 1975 de la Direction Générale du Travail aux employeurs des secteurs privé et para-public. Cette circulaire se réfère elle-même aux termes de l'ordonnance n° 68-116 du 5 juin 1968 portant institution d'un régime de pension.

Tableau 10. Structure par âge et par sexe des travailleurs du secteur privé et para-public moderne de la Région Maritime (juin 1979).

Tranche d'âge	Hommes		Femmes		T o t a l	
	CA	%	CA	%	CA	%
15-19 ans	38	0,7	6	0,1	44	0,8
20-29	1 273	22,2	104	1,8	1 377	24,0
30-39	2 109	36,9	121	2,1	2 230	39,0
40-49	1 541	26,9	44	0,8	1 585	27,7
50-59	464	8,1	6	0,1	470	8,2
60 ans et +	19	0,3	-	-	19	0,3
Total	5 444	95,1	281	4,9	5 725	100,0

e)- Répartition selon la profession exercée (enquête par sondage)

Après élimination des travailleurs dont la profession était indéterminée, l'enquête a porté ici sur un échantillon de 5 547 salariés. Quelle activité exercent-ils ? En l'absence, au Togo, de grille unique de classification des professions (l'Etat a la sienne, le secteur privé et para-public en a autant que de conventions collectives ont été négociées avec le Ministère du Travail, c'est-à-dire autant que de grandes branches d'activité, le Service de la main-d'oeuvre utilise la classification internationale du BIT, peu adaptée, à notre avis, à l'économie togolaise), nous avons nous-même défini six grandes catégories socio-professionnelles, sur la base, en gros, du type de formation reçu par les travailleurs. Cette classification, qui s'inspire de celle retenue par la Convention collective des Industries, et qui nous semble renvoyer à des entités relativement homogènes, est la suivante :

Catégorie socio-professionnelle	Type de formation reçu par les travailleurs
1. Cadre supérieur	-Enseignement supérieur
2. Technicien, agent de maîtrise, agent d'encadrement	-Enseignement technique ou général de bon niveau
3. Employé	-Enseignement général de niveau modeste
4. Ouvrier qualifié	-Enseignement professionnel
5. Travailleur sans qualification professionnelle	-Insuffisance ou absence de formation
6. Apprentis, stagiaires	-Formation (sur le tas) en cours

La ventilation des 5 547 travailleurs de notre échantillon entre ces catégories socio-professionnelles est donnée par le tableau 11 (la terminologie des professions est celle qui figure sur les documents fournis par les entreprises : à l'exception de quelques regroupements qui nous paraissaient s'imposer, nous l'avons respectée). Ce tableau appelle les commentaires suivants :

- en ce qui concerne la répartition des travailleurs par grandes catégories socio-professionnelles, on constate que :

- + 49,1 %, soit près de la moitié, sont sans qualification professionnelle, ce qui est considérable ;
- + 45,2 %, soit près de l'autre moitié, se partagent, dans des proportions très peu différentes, entre une activité d'employé (24,3 %) et une activité d'ouvrier qualifié (20,9 %) ;
- + 3,1 % seulement exercent des fonctions de direction ou d'encadrement ;
- + 2,6 % enfin sont apprentis ou stagiaires.

- en ce qui concerne la répartition des travailleurs par profession, il apparaît que :

- + les "manoeuvres" proprement dits constituent à eux-seuls plus du tiers de l'effectif (36,9 %) ;
- + 10 autres professions en regroupent ensuite un autre tiers (33,9 %) ; ces professions sont, par ordre décroissant de fréquence : chauffeurs, "commis", agent d'entretien et de service, gardien, employé de commerce, électricien, mécanicien, employé de bureau, dactylo, comptable ;
- + une trentaine d'activités de type différent s'en partagent un quart environ ;
- + directeurs, ingénieurs, techniciens supérieurs, agents de maîtrise togolais sont encore quasiment inexistants dans l'entreprise privée et para-publique : beaucoup de postes de responsabilité, nous le verrons plus loin, sont toujours tenus par des expatriés. ;

- en ce qui concerne enfin plus spécifiquement la ventilation des travailleuses par profession, on note que, si l'emploi féminin, comme nous l'avons déjà souligné plus haut, est encore insignifiant, les femmes commencent toutefois à être présentes de façon significative dans deux catégories socio-professionnelles :

- + la catégorie des employés (12,1 % de l'effectif de cette catégorie), où elles oeuvrent comme infirmières, laborantines, trieuses de banque, dactylos... ;

+ la catégorie des travailleurs sans qualification professionnelle, où, quand elles ne sont pas femmes de ménage, nous les trouvons préposées en particulier à des tâches de conditionnement (préparation des articles pour la vente)

Ce qui ressort, en définitive, avec force de cet examen de la structure professionnelle des travailleurs du secteur moderne privé et para-public, c'est que les besoins de l'entreprise togolaise en main-d'oeuvre qualifiée sont particulièrement faibles : 50 % de cette main-d'oeuvre est en effet constituée de travailleurs sans qualification particulière, près de 25 % d'"employés", un peu plus de 20 % seulement d'ouvriers qualifiés (encore incluons-nous dans cette catégorie les chauffeurs, qui représentent à eux-seuls un tiers environ des travailleurs de la catégorie), un pourcentage infime de techniciens ou d'agents de maîtrise. Il serait intéressant de connaître les raisons exactes d'une telle structure. L'importance de la main-d'oeuvre expatriée (cf. ci-après) fournit une explication à la faiblesse des effectifs de direction et de maîtrise togolais. Elle n'explique cependant pas celle en techniciens d'exécution. Deux voies de recherche sont possibles : l'entreprise togolaise, vu son faible niveau de développement technologique, n'a effectivement pas besoin de davantage de main-d'oeuvre qualifiée ; l'entreprise togolaise, par manque de main-d'oeuvre qualifiée, est dans l'incapacité de franchir un certain seuil de développement technologique. L'une et l'autre de ces voies restent à explorer.

Tableau 11. Ventilation des travailleurs du secteur privé et para-public moderne de la Région Maritime selon la profession exercée (juin 1979).

Catégorie socio-professionnelle et profession exercée	Nombre de travailleurs			
	Ho	Fe	Total	%
Cadre supérieur	<u>31</u>		<u>31</u>	<u>0,6</u>
-Directeur, gérant de société	18		18	
-Chef du personnel	8		8	
-Ingénieur	5		5	
Technicien, agent de maîtrise, agent d'encadrement	<u>133</u>	<u>5</u>	<u>138</u>	<u>2,5</u>
-Technicien divers	13	1	14	
-Agent de maîtrise	8		8	
-Agent d'encadrement	112	4	116	2,1
Employé	<u>1 186</u>	<u>164</u>	<u>1 350</u>	<u>24,3</u>
-"Commis"	214	15	229	4,1
-Employé de commerce	171	17	188	3,4
-Employé de bureau	142	7	149	2,7
-Dactylo, sténo-dactylo	101	23	124	2,2
-Comptable	115	4	119	2,1
-Enseignant privé	73	9	82	
-Magasinier	79		79	
-Infirmier, laborantin	41	31	72	
-Employé de banque, trieuse	18	24	42	
-Secrétaire	34	7	41	
-Collecteur	19	21	40	
-Pointeur, releveur	35		35	
-Mécanographe, perforateur, programmeur	28	3	31	
-Standardiste	25	2	27	
-Dessinateur	26		26	
-Employé divers	65	1	66	

(suite)

Catégorie socio-professionnelle et profession exercée	Nombre de travailleurs			
	Ho	Fe	Total	%
Ouvrier qualifié	<u>1 157</u>	<u>3</u>	<u>1 160</u>	<u>20,9</u>
-Chauffeur	348		348	6,3
-Electricien	167		167	3,0
-Mécanicien	163		163	2,9
-Conducteur d'engin	93		93	
-Tôlier, soudeur	85		85	
-Maçon	62		62	
-Menuisier, charpentier	41		41	
-Peintre	29		29	
-Ajusteur, forgeron	21		21	
-Cuisinier	20		20	
-Machiniste	16		16	
-Frigoriste	15		15	
-Tourneur	14		14	
-Coiffeur	11		11	
-Ferrailleur	10		10	
-Plombier	8		8	
-Couturier	5	3	8	
- Carreleur	7		7	
-Boulangier-pâtissier	6		6	
-Treuiliste	6		6	
-Chaudronnier	5		5	
-Ouvrier qualifié divers	25		25	
Travailleur sans qualification professionnelle	<u>2 614</u>	<u>109</u>	<u>2 723</u>	<u>49,1</u>
-"Manoeuvre"	2 046		2 046	36,9
-Agent d'entretien et de service (femme de ménage, garçon d'hôtel...)	176	21	197	3,6
-Gardien	194		194	3,5
-Docker	114		114	
-Conditionneur	5	87	92	
-Planton	70		70	
-Divers	9	1	10	
Apprenti, stagiaire	<u>145</u>		<u>145</u>	<u>2,6</u>
T O T A L	5 266	281	5 547	100,0

f)- La main-d'oeuvre expatriée (entreprises de plus de 20 employés)

Par main-d'oeuvre expatriée, nous entendons tous les travailleurs non Togolais de niveau supérieur -cadres, techniciens, agents de maîtrise- assurant une fonction d'assistance technique à l'entreprise togolaise -que cette entreprise soit privée (étrangère, nationale ou multinationale) ou publique. Sont exclus de cette définition :

- les assistants techniques proprement dits, qui oeuvrent, eux, non pas au sein d'entreprises mais de services ministériels ;
- les coopérants relevant d'institutions publiques telles que le Corps de la Paix Américain, l'Association Française des Volontaires du Progrès, le Service des Volontaires Allemands..., ou mis à la disposition du Togo pour des projets ponctuels par des pays comme la République Populaire de Chine ou la Corée du Nord ;
- les représentants, délégués et agents expatriés des organisations ou organismes internationaux en place au Togo ;
- les étrangers établis à leur compte dans le cadre d'entreprises familiales, le plus souvent de type commercial (une soixantaine d'Européens, une centaine de Libanais, de Syriens et d'Hindous, un certain nombre de Ghanéens...).

L'information disponible étant tout particulièrement déficiente en ce qui concerne les entreprises de moins de 20 employés, qui ne se prêtent pas facilement à l'investigation statistique, la présente approche ne porte en fait que sur la main-d'oeuvre expatriée des entreprises de plus de 20 employés (celle opérant dans les entreprises de moins de 20 employés nous paraissant de toute façon insignifiante). D'après nos calculs (dépouillement des fichiers Sécurité Sociale et enquête directe auprès des entreprises), cette main-d'oeuvre se serait élevée, en juin 1979, à 623 actifs. Le tableau 12, qui en donne la ventilation par branche d'activité, appelle les commentaires suivants :

- globalement, les expatriés représentent 1,5 % de la main-d'oeuvre des entreprises du secteur privé et para-public moderne du Togo : leur place dans l'entreprise togolaise est donc a priori peu importante ; si l'on met cependant côte à côte ces expatriés

et leurs "homologues" togolais (cf. tableau 11, effectifs des catégories des cadres supérieurs, techniciens, agents de maîtrise et agents d'encadrement, qui constituent 3,1 % des travailleurs de l'entreprise togolaise), on s'aperçoit que pour un travailleur expatrié de niveau supérieur il n'y a que deux travailleurs togolais de même niveau -en d'autres termes, qu'un tiers des responsables de l'entreprise togolaise sont des non Togolais, ce qui nous semble important ;

- c'est dans les "industries extractives" que proportionnellement à l'effectif global des travailleurs de la branche la part des expatriés est la plus importante (3,4 %) : les deux principales sociétés qui constituent cette branche (la CTMB et la CIMAO) sont l'une et l'autre grosses consommatrices de main-d'oeuvre hautement qualifiée ;
- les branches "agriculture, sylviculture, chasse et pêche", "industries manufacturières", "commerce, banques, assurances" emploient, par rapport à leurs effectifs respectifs, exactement la même proportion d'expatriés (1,8 %) ; dans la première de ces branches, ces expatriés sont surtout des spécialistes de l'agriculture, oeuvrant dans le cadre des grands projets de développement : étant donné l'importance de l'enjeu, leur nombre nous paraît plus que modeste ; dans la seconde, des spécialistes de l'industrie -ingénieurs, techniciens supérieurs- : leur nombre, également modeste, confirme le faible niveau de développement technologique déjà évoqué plus haut de la majorité des entreprises industrielles togolaises ; dans la troisième branche, des cadres commerciaux et bancaires, accessoirement aussi, dans les départements techniques des entreprises commerciales, des cadres techniques : leur nombre nous paraît élevé ;
- si la branche "bâtiment et travaux publics" emploie, proportionnellement à ses effectifs, un peu moins d'expatriés que les trois branches précédentes (1,6 %), c'est dans ce secteur d'activité que l'on rencontre par contre le plus fort contingent d'expatriés (165 sur 623, soit plus du quart de l'effectif total)
- la présence d'expatriés dans la branche "services" (1,0 % de l'effectif des travailleurs de cette branche) s'explique par deux raisons : l'importance des experts étrangers dans les "services

- fournis aux entreprises" (bureaux d'étude, bureaux d'ingénierie, organismes de recherche) ; l'importance de l'encadrement étranger dans les "services personnels" (hôtellerie (1) et restauration) ;
- deux branches enfin se distinguent par la modestie de leurs effectifs d'expatriés : la branche "transports et communications" (0,6 %), branche d'activité fortement togolisée, et dont les deux principales composantes (les Chemins de Fer Togolais et le Port Autonome de Lomé) n'utilisent l'une et l'autre que très peu de main-d'oeuvre expatriée ; la branche "électricité, gaz, eau, services sanitaires" (0,7 %), à l'activité encore modeste.

Tableau 12. La main-d'oeuvre expatriée dans les entreprises de plus de 20 employés (juin 1979).

Sources : Service pension CNSS et enquête directe auprès des entreprises.

Branche d'activité	Effectif des salariés		Rapport expatriés/ effectif total en%
	total	expatriés	
- Agriculture, sylviculture, chasse et pêche	3 121	56	1,8
- Industries extractives	2 735	93	3,4
- Industries manufacturières	5 151	95	1,8
- Bâtiment et travaux publics	10 507	165	1,6
- Electricité, gaz, eau, services sanitaires	1 498	11	0,7
- Commerce, banques, assurances	5 675	102	1,8
- Transports, communications	4 242	26	0,6
- Services	7 517	75	1,0
TOTAL	<u>40 446</u>	<u>623</u>	<u>1,5</u>

(1) La "grande" hôtellerie togolaise compte, en moyenne, autour de 4 % d'expatriés dans ses effectifs.

*

* *

A partir de ces caractéristiques, un profil-type du travailleur du secteur moderne privé et para-public peut être esquissé. Voici quels en sont les principaux éléments :

- le travailleur du secteur moderne privé et para-public exerce, tout d'abord, dans 75 % au moins des cas, son activité dans la Région Maritime ;
- le travailleur du secteur moderne privé et para-public est employé, en second lieu, dans 72 % des cas, dans une entreprise de plus de 100 salariés ;
- le travailleur du secteur moderne privé et para-public touche, en troisième lieu, une rémunération mensuelle moyenne de 40 000 Francs CFA ;
- le travailleur du secteur moderne privé et para-public a, en quatrième lieu, dans environ 2 cas sur 3, moins de 40 ans ;
- le travailleur du secteur moderne privé et para-public est, en cinquième lieu, dans 95 % des cas, un homme ;
- le travailleur du secteur moderne privé et para-public est, en sixième lieu, dans 1 cas sur 2 sans qualification professionnelle, dans 1 cas sur 4 "employé", dans 1 cas sur 5 "ouvrier qualifié" ;
- le travailleur du secteur moderne privé et para-public n'est, enfin, que dans 1,5 % des cas un travailleur "expatrié".

B. Migrations

Nous avons souligné en exposant notre problématique qu'il n'était pas possible, dans une approche globale de l'emploi, de faire abstraction de phénomènes qui lui sont étroitement liés : migrations rurales d'une part, exode rural d'autre part. L'homme qui quitte un endroit pour s'établir ailleurs espère implicitement améliorer ses conditions matérielles d'existence par une meilleure mise en valeur, un meilleur emploi de sa force de travail. Nous n'évoquerons ici que les grands traits de la dynamique migratoire rurale traditionnelle, une approche plus actuelle et plus fine ne nous semblant pas possible en l'absence de données récentes et fiables sur les mouvements de populations -en particulier sur ce que ceux-ci révèlent au plan de l'utilisation de la force de travail. L'information disponible nous permettra par contre d'appréhender avec beaucoup plus de précision le problème de l'exode rural.

1 - MIGRATIONS RURALES : LES GRANDES TENDANCES REGIONALES TRADITIONNELLES

a) - Région Maritime

La Région Maritime est un foyer important d'émigration rurale. Cette émigration est sous-tendue par l'existence, à l'intérieur d'une région dans l'ensemble fortement peuplée (densité moyenne, en 1980, de 154 habitants au km²), de zones incontestablement surpeuplées (arrière-pays immédiat d'Aného, secteurs d'Anfoin et de Vogan, où les densités sont supérieures à 200 habitants au km²) ; surpeuplement qui s'accompagne d'une surexploitation des terres (surface moyenne de l'exploitation agricole : 1,3 ha ; surface moyenne cultivée par actif : 0,26 ha) et d'une dégradation inquiétante des sols.

Ces excédents démographiques trouvent un exutoire partiel dans un double type de migrations rurales :

- une migration vers la partie occidentale de la Région des Plateaux, où le migrant trouve à s'employer comme métayer ou comme ouvrier agricole sur les plantations de café et de cacao du Kloto et de l'Akposso (migration interrégionale) ;

- une migration vers le Ghana, où les possibilités d'emploi sur les plantations de café et de cacao sont similaires (migration internationale) : le "retour", en 1969, de plus de 36 000 migrants ressortissant à la Région Maritime montre l'ampleur traditionnelle de ce mouvement.

b)- Région des Plateaux

La Région des Plateaux est la région rurale la plus riche du pays, grâce à la gamme variée de cultures -aussi bien commerciales (café, cacao, palmier à huile, coton) que vivrières- que permet la dualité de son milieu naturel -hauteurs relativement bien arrosées dans la partie la plus occidentale, plaine plus sèche dans la partie la plus orientale. Elle est traditionnellement une importante zone d'immigration, en particulier de Kabyè et de Losso de la Région de la Kara. Cette immigration se concentre en fait surtout sur la partie la plus occidentale de la Région -circonscriptions de Kpalimé, Amlamé et Badou, productrices de café et de cacao-, où les migrants trouvent à s'employer comme ouvriers agricoles (migrations saisonnières) ou comme métayers (migrations durables), quand ils n'accèdent pas eux-mêmes à la propriété (migrations permanentes). D'une enquête renouvelée effectuée de 1970 à 1976 sur le plateau de Dayes par une équipe de démographes de l'ORSTOM (1), il ressort que 26 % de la population de cette zone est allochtone (dont 21 % kabyè). Cette partie la plus occidentale de la Région attire aussi des ressortissants de la partie la plus orientale, la circonscription de Notsé (migration intrarégionale), mais aussi d'Ewé, de Mina et de Ouatchi de la Région Maritime (migrations interrégionales).

c)- Région Centrale

Avec une densité globale de 18 habitants au km², la Région Centrale reste, en 1980, la plus faiblement peuplée du Togo. Elle constitue, depuis un demi-siècle, l'exutoire par excellence du trop-plein démographique de la toute proche Région de la Kara (migration interrégionale) : en 1970, Kabyè, Losso et Lamba entrent

(1) A. QUESNEL et P. VIMARD, Dynamique de population en économie de plantation : Le plateau de Dayes (Sud-Ouest du Togo). Structure de la population et croissance démographique : 1970-1976. Centre ORSTOM de Lomé, document multigraphié, à paraître.

pour 28,5 % dans son peuplement. Terre de "colonisation" agricole, où la plupart des immigrants s'installent définitivement, la Région Centrale joue aussi un rôle de relais dans les migrations entre la Région de la Kara et la Région des Plateaux, un certain nombre de migrants préférant commencer par tenter leur chance pas trop loin du pays avant de s'engager plus avant vers le sud, avec pour objectif les plantations de café ou de cacao du Kloto, de l'Akposso ou du Litimé, voire celles plus lointaines du Ghana.

d)- Région de la Kara

C'est de la Région de la Kara, en particulier du pays kabyè, où la densité démographique atteint par endroits 300 habitants au km², et du pays losso que partent les principaux flux migratoires du Togo (sur 260 000 Kabyè et 88 000 Losso recensés en 1970, respectivement 138 000 et 56 000 étaient installés hors de leur pays d'origine, soit plus de la moitié des premiers et près des deux-tiers des seconds). Les migrations des Kabyè et des Losso sont traditionnellement des migrations rurales (intra- et interrégionales, voire internationales), les émigrants quittant des zones fortement peuplées, aux possibilités agricoles réduites, pour des zones moins peuplées, voire vides d'hommes, aux possibilités agricoles plus grandes. Ces mouvements de populations peuvent être ramenés à deux grands types : les mouvements dirigés, les mouvements spontanés, (1).

Les migrations dirigées commencent dès la période de colonisation allemande : recrutement de main-d'oeuvre pour les Travaux Publics, création de villages pénitentiaires pour les récalcitrants, transfert de villages dans la vallée de la Kara. Elles prendront une ampleur considérable sous l'Administration française, qui espère notamment mettre en valeur avec le trop-plein démographique des pays kabyè et losso le centre du Togo, grande plaine quasi-déserte. De 1925 à 1956, 14 000 personnes seront ainsi transférées, plus ou moins coercitivement, le long de l'axe Sokodé-Notsé.

(1) Cf. B. LUCIEN-BRUN, La colonisation des terres neuves du Centre-Togo par les Kabrè et les Losso. - Centre ORSTOM de Lomé, 1970.

Ces migrations dirigées se doublent, dès les années 1930, de migrations spontanées : en direction, comme les précédentes, de la Région Centrale, mais aussi de la périphérie des pays kabyè et losso, vers Bafilo et Bassar, de la Région des Plateaux (Kloto, Akposso, Litimé) et du Ghana. Ces mouvements sont eux-mêmes de deux types : définitifs ou saisonniers. Dans le premier cas, les migrants s'établissent à titre durable dans la zone d'accueil, soit comme agriculteurs indépendants (Région de la Kara, Région Centrale, Région des Plateaux), soit comme métayers (Région des Plateaux) -en attendant souvent d'accéder à la propriété de la terre qu'ils cultivent. Dans le second cas, il s'agit de migrants de travail, qui partent vers les plantations de café et de cacao de la Région des Plateaux ou du Ghana pour la durée d'une récolte (de décembre à mars) ; cette émigration temporaire, qui est souvent la première étape vers une émigration définitive, toucherait annuellement quelque 10 000 actifs masculins (1).

e) - Région des Savanes

Un seul mouvement migratoire d'une ampleur significative est à noter dans la Région des Savanes : il s'agit du courant qui draine vers le Ghana (migration internationale) de jeunes Moba et Gourma de la circonscription de Dapaon. D'après une enquête effectuée en 1976 par un sociologue de l'ORSTOM (2), cette migration porterait alors sur un effectif de quelque 10 000 actifs et affecterait 15 % des hommes de la tranche d'âge de 15 à 39 ans, ce qui est loin d'être négligeable. 76 % de ces migrants exercent au Ghana une activité agricole : 62 % sont "gardiens" de cacao (c'est-à-dire chargés pour le compte d'un propriétaire de plantation des opérations de culture et de précommercialisation, moyennant une rétribution correspondant à 1/3 du produit de la vente), 14 % pratiquent la culture vivrière pour leur propre compte ; 24 % exercent leur activité en ville, à Accra, Kumasi ou Tema, où ils sont boutiquiers, cantonniers, employés de maison, manoeuvres. Le migrant part jeune et célibataire, revient se marier au pays après 2 ou 3 ans, repart avec sa femme. Quand elles ne sont pas définitives, ces migrations sont généralement de longue durée.

(1) FAO-PNUD-SEDES, Monographie de la Région de la Kara, Lomé, Ministère de l'Economie rurale, 1973.

(2) G. PONTIE, Notes sur les migrations moba-gourma (Nord-Togo), Paris, ORSTOM, 1980.

*
* *

Les migrations rurales sont tout d'abord révélatrices des inégalités qui existent entre les différentes régions du pays. Inégalités liées à la nature : les zones d'immigration sont a priori plus favorisées par les conditions de milieu que les zones d'émigration. Inégalités liées à l'homme : l'émigration est plutôt le fait de zones à forte pression démographique, l'immigration de zones peu ou pas du tout peuplées. Quand ces inégalités ne résultent pas de l'action de l'homme sur la nature : des sols riches au départ peuvent s'être complètement dégradés par suite d'une trop forte charge démographique et s'avérer dès lors moins propices à l'exploitation agricole que des sols au départ plus pauvres mais mieux conservés.

Ces migrations sont aussi révélatrices des tensions que vit la société rurale. Un homme qui quitte son terroir d'origine est un homme qui n'est pas satisfait des conditions de vie et de travail qui y sont les siennes. Il espère trouver mieux ailleurs.

La connaissance des mouvements de populations d'une zone rurale à une autre peut ainsi être un outil de première importance pour le planificateur soucieux de mettre en place une politique qui permette à tous les citoyens, où qu'ils se trouvent, de valoriser de façon égale leur force de travail. L'équilibre entre les différentes régions est à ce prix. Nous avons vu plus haut que la politique mise en oeuvre à cet égard dans un certain nombre de grands projets de développement agissait déjà fort utilement dans ce sens.

2 - EXODE RURAL : QUELQUES DONNEES DU PROBLEME

Par exode rural on entend généralement la migration qui draine les habitants de la campagne vers la ville. Une telle définition réduit le phénomène à une dimension purement géographique. Dans l'esprit du migrant, "ville" et "travail salarié" sont généralement synonymes. Or, dans un pays comme le Togo, si l'essentiel de l'activité salariée est effectivement concentrée en milieu urbain, en l'occurrence même en une seule ville, Lomé, ce n'est cependant pas le cas de la totalité de cette activité. Une migration motivée par la recherche d'un emploi salarié ailleurs qu'en ville doit donc pouvoir être légitimement considérée, à notre avis, comme relevant aussi de l'exode rural -étant bien entendu qu'en ville même l'exode rural ne débouche pas non plus toujours sur un emploi salarié, une part importante du mouvement (si ce n'est la plus importante) étant dans tous les cas récupérée par le secteur informel. Cette perception élargie du phénomène nous amène ainsi à placer sur le même pied, et sous l'étiquette d'"exode rural", toutes les migrations liées à la quête d'un travail salarié, qu'elles soient orientées vers un centre urbain à proprement parler ou non.

Si, d'une part, l'on retient cette définition, si, d'autre part, l'on considère que la quasi-totalité des emplois salariés offerts par le marché togolais du travail le sont dans la Région Maritime (une seule exception notoire : l'unité de production textile d'I.T.F., implantée à Dadja, à proximité d'Atakpamé, dans la Région des Plateaux), appréhender l'exode rural revient pratiquement à appréhender l'immigration de travail dans la Région Maritime. En d'autres termes, à mesurer l'attraction que cette Région exerce réellement sur le pays. C'est ce que nous permet d'établir la connaissance de l'origine des travailleurs. Origine que nous nous proposons d'examiner d'abord au niveau des travailleurs en activité dans le secteur privé et para-public/^{moderne}(1) de la Région Maritime -ce qui nous donnera une idée de ce que fut l'exode rural, en gros, au cours de la décennie 1970, période au cours de laquelle furent créées la plupart des entreprises de la Région Maritime-, ensuite au niveau

(1) Il est évident que la concentration sur Lomé d'une part importante des employés de l'Etat est elle-aussi génératrice d'exode rural. Comme nous l'avons déjà signalé, notre enquête n'a pas porté sur ce secteur.

des demandeurs d'emploi inscrits en 1979 au Service National de la Main-d'oeuvre de Lomé -ce qui nous donnera une idée des tendances actuelles de l'exode rural.

a)- Origine des travailleurs en activité dans la Région Maritime

L'enquête à laquelle nous nous référons ici est celle effectuée sur un échantillon de 5 725 travailleurs du secteur privé et para-public/^{moderne} en activité dans la Région Maritime en 1979 (cf. ci-dessus "méthodologie"). Les documents dont nous disposons ne fournissant aucune précision sur l'appartenance ethnique de ces travailleurs, l'origine prise en considération est le seul lieu de naissance. Il est évident que lieu de naissance et origine ne coïncident pas toujours : tel travailleur peut en effet être né dans la Région Maritime et être en réalité originaire du Nord, tel autre au Bénin et être Togolais, tel autre au Togo et être Béninois. Ces réserves ne nous semblent cependant pas altérer fondamentalement les données du tableau 13 qui nous fournit une vue d'ensemble de l'origine de la main-d'oeuvre en activité dans les entreprises de la Région Maritime.

Ce tableau appelle les remarques suivantes :

- 62,7 % des travailleurs de la Région Maritime, soit près des 2/3, sont nés dans la Région Maritime -20 % dans la circonscription de Lomé, 22,2 % dans celle d'Aného ; ce qui ne signifie évidemment pas forcément, rappelons-le, qu'ils ressortissent à un groupement humain traditionnellement implanté dans la Région Maritime ;
- 28 % des travailleurs sont nés dans l'une des quatre autres régions économiques du Togo : 15,3 % dans celle des Plateaux, 6,3 % dans celle de la Kara, 4,4 % dans celle du Centre, 2 % dans celle des Savanes ; ces chiffres sont étonnants : ils démentent ce qui est généralement admis, à savoir que la Région Maritime -et en particulier Lomé, où se concentre l'essentiel de l'activité économique de type moderne du pays- exerce un attrait tout puissant sur les populations de l'intérieur ; mise à part la Région des Plateaux, somme toute très proche de la Région Maritime, les trois Régions du Centre-Nord ne fournissent que des effectifs très modestes (12,7 % à elles trois) aux entreprises du Sud ;

Tableau 13. Origine géographique des travailleurs du secteur privé et para-public moderne de la Région Maritime (juin 1979).

Circonscription ou pays de naissance	Effectifs	
	CA	%
REGION MARITIME	<u>3 588</u>	<u>62,7</u>
Aného	1 212	21,2
Lomé	1 146	20,0
Tabligbo	113	2,0
Tsévié	542	9,5
Vogan	575	10,0
REGION DES PLATEAUX	<u>874</u>	<u>15,3</u>
Kloto	457	8,0
Amlamé	30	0,5
Badou	45	0,8
Notsé	104	1,8
Atakpamé	238	4,2
REGION CENTRALE	<u>249</u>	<u>4,4</u>
Sotouboua	23	0,4
Sokodé	144	2,5
Bafilo	24	0,4
Bassar	52	0,9
Tchamba	6	0,2
REGION DE LA KARA	<u>363</u>	<u>6,3</u>
Lama-Kara	215	3,8
Kpagouda	30	0,5
Niamtougou	94	1,6
Kanté	24	0,4
REGION DES SAVANES	<u>117</u>	<u>2,0</u>
Mango	31	0,5
Dapaon	86	1,5
TOTAL TOGO	<u>5 191</u>	<u>90,7</u>
Bénin	447	7,8
Autres pays africains	87	1,5
TOTAL ETRANGER AFRICAIN	<u>534</u>	<u>9,3</u>
TOTAL GENERAL	5 725	100,0

- 9,3 % enfin des travailleurs de la Région Maritime sont nés hors du Togo, dans des pays généralement voisins (la main-d'oeuvre expatriée d'origine européenne n'étant pas prise en considération ici) : 83,7 % au Bénin, 16,3 % et pour des effectifs infimes dans 10 autres pays -Ghana, Côte-d'Ivoire, Haute Volta, Nigéria, Zaïre, Cameroun, Niger, Congo, Gabon, Tchad ; si les travailleurs nés au Bénin ou au Ghana sont vraisemblablement, pour la plupart, des Béninois ou des Ghanéens venus chercher du travail au Togo, ceux "originaires" des autres pays seraient en fait plutôt des Togolais nés à l'étranger ; l'attrait de la Région Maritime sur la main-d'oeuvre béninoise, dans un pays où le marché de l'emploi n'est pourtant pas facile, mérite d'être souligné.

Les entreprises de la Région Maritime fonctionnent en fin de compte avec une main-d'oeuvre essentiellement fournie par la Région Maritime. Leur pouvoir d'attraction est donc a priori faible sur les populations de l'intérieur. Nous disons "a priori", en l'absence d'informations sur les conditions de recrutement de ces travailleurs : rien ne prouve en effet que demandeurs d'emploi autochtones, sur leur terrain, et demandeurs d'emploi immigrants, loin de chez eux, disposent, sur l'âpre marché du travail de la Région Maritime, d'une parfaite égalité de chances...

b)- Origine des demandeurs d'emploi inscrits au Service National de la Main-d'Oeuvre de Lomé

Notre seconde approche de l'exode rural se fera à travers l'enquête que nous avons effectuée auprès du Service National de la Main-d'oeuvre de Lomé (cf. ci-dessus "méthodologie"). Le dépouillement auquel nous avons procédé des fiches des 638 demandeurs d'emploi qui se sont inscrits à ce Service en août, septembre et octobre 1979, et dont rend compte, en ce qui concerne l'origine des postulants, le tableau 14 corrobore en gros les résultats de l'enquête précédente. La connaissance non seulement du lieu de naissance du demandeur mais aussi de son appartenance ethnique permet toutefois d'affiner, cette fois-ci, la notion d'origine du travailleur.

Le tableau 14 permet les commentaires suivants :

Tableau 14. Origine ethno-géographique des demandeurs d'emploi inscrits au Service National de la Main-d'Oeuvre de Lomé (août, septembre, octobre 1979).

Ethnie d'origine Description du pays de naissance	Ewé	Mina	Ouatchi	Kabyè	Kotokoli	Akposso	Lossò	Bassar	Moba	Adja	Fon	Ana	Péda	Lamba	19 aut. ethnies	Total	
																CA	%
REGION MARITIME	165	112	55	1	2					1	4	1	6		5	352	55,2
Aného	8	56	12								2		1		1	80	12,5
Lomé	84	47	10	1	2					1	2	1	5		4	157	24,6
Tabligbo	14		10													24	3,8
Tsévié	55	2	2													59	9,3
Vogan	4	7	21													32	5,0
RG. DES PLATEAUX	98	7	2	3	3	19	2	2		7	1	6			6	156	24,5
Kloto	82	5	1	2	2			1							2	95	14,9
Amlamé	1					10										11	
Badou	1					8		1							2	12	
Notsé	10	1	1				1			7						20	3,1
Atakpamé	4	1		1	1	1	1				1	6			2	18	2,8
REGION CENTRALE	3	1	1	5	15		1	9			1			1	1	38	6,0
Sotouboua				4										1		5	
Sokodé	3	1	1		10		1				1					17	2,7
Bafilo					4											4	
Bassar				1	1			9								11	
Tchamba															1	1	
REGION DE LA KARA		1		24	2		11							4	1	43	6,7
Lama-Kara		1		22												23	3,6
Kpagouda				2	2											4	
Niamtougou							11							1		12	
Kanté													3		1	4	
REGION DES SAVANES		1							9						3	13	2,0
Mango		1													1	2	
Dapaon									9						2	11	
TOTAL TOGO	266	122	58	33	22	19	14	11	9	8	6	7	6	5	16	602	94,4
Bénin		5									1				4	10	1,6
Autres pays Africains (11)	5	11	1					2			1			1	5	26	4,0
TOTAL ETRANGER	5	16	1					2			2			1	9	36	5,6
TOTAL GENERAL	271	138	59	33	22	19	14	13	9	8	8	7	6	6	25	638	100,0
(CA %)	42,5	21,6	9,2	5,2	3,4	3,0	2,2	2,0	1,4	1,3	1,3	1,1	0,9	0,9	4,0	100,0	

- si l'on considère le lieu de naissance, il ressort que
 - . 55,2 % des demandeurs d'emploi sont nés dans la Région Maritime (24,6 % dans la circonscription même de Lomé)
 - . 24,5 % dans la Région des Plateaux
 - . 14,7 % dans les trois autres Régions du pays réunies
 - . 5,6 % à l'étranger ;

- si l'on considère l'appartenance ethnique, il s'avère que
 - . 75 % environ des demandeurs d'emploi ressortissent à des ethnies originaires de la Région Maritime, ou à cheval sur la Région Maritime et la Région des Plateaux (Ewé : 42,5 %, Mina : 21,6 %)
 - . 15 % à peine proviennent d'ethnies du Nord (Kabyè, Kotokoli, Losso, Bassar, Moba, Lamba...) ;

- si l'on essaie de comparer avec les données de l'enquête sur les travailleurs en activité dans la Région Maritime (enquête précédente, tableau 13), une évolution semble cependant se dégager en faveur
 - . d'un élargissement de la sphère d'attraction de la Région Maritime : parmi les demandeurs d'emploi, il y a en effet moins de ressortissants de la Région Maritime que parmi les travailleurs en activité (-7,5 %), plus de ressortissants de la Région des Plateaux (+9,2 %), plus de ressortissants de la Région Centrale (+1,6 %), plus de ressortissants de la Région de la Kara (+0,4 %), l'apport de la Région des Savanes étant le même dans l'un et l'autre cas
 - . d'une diminution de l'apport béninois (-6,2 %).

La Région Maritime apparaît néanmoins, là encore, comme la principale pourvoyeuse potentielle en travailleurs des entreprises de la Basse-Côte.

*

* *

De cette double enquête il ressort que si exode rural il y a au Togo, celui-ci n'est quasiment pas générateur de migrations à longue distance. L'attraction de la Région Maritime ne s'exerce pratiquement pas au-delà de la partie méridionale de la Région des Plateaux. Telle est du moins notre conclusion en ce qui concerne cette attraction dans le domaine de l'emploi salarié du secteur privé et para-public^{moderne}. Il serait intéressant de savoir ce qu'il en est du secteur informel.

C. Chômage

La notion de chômage doit être maniée avec beaucoup de prudence dans un pays comme le Togo, où coexistent, nous venons de le voir, trois secteurs d'emploi aux normes de fonctionnement spécifiques, trois "univers" de travail impliquant des modes de vie fondamentalement différents. Aussi formulerons-nous les plus grandes réserves quant à la signification des chiffres qui ont pu -ou peuvent- être officiellement avancés en la matière (9 869 chômeurs pour l'ensemble du pays d'après le recensement général de la population de 1970, 22 000 d'après les estimations du 3ème Plan Quinquennal en 1975 -essentiellement dans les centres urbains, et en particulier à Lomé-, 25 125 d'après les évaluations de la Division de l'Emploi et de l'Assistance Technique du Ministère du Plan en 1980, sur la base d'un taux de chômage estimé à 2,4 % -ce taux étant défini comme le rapport chômeurs/population active), chiffres qui nous paraissent tous très exagérés. Une grande ambiguïté plane en fait sur la définition même du terme de chômeur, l'éventail des définitions possibles allant du travailleur cherchant un emploi par suite d'une rupture du contrat de travail (définition restrictive, qui est celle des pays économiquement développés), en passant par l'actif sans emploi, n'ayant jamais travaillé et disponible pour le travail (cas du jeune en quête d'un premier emploi à la sortie du système scolaire), jusqu'au travailleur sous-employé du secteur informel, voire du secteur agricole traditionnel, volontiers considéré comme chômeur -et recensé comme tel par le statisticien- (définition large, qui explique les chiffres élevés avancés pour le Togo) (1).

Notre approche du chômage partira dès lors de considérations plus pragmatiques que statistiques, au risque de nous voir reprocher une simplification extrême du phénomène dont nous ne nions pas par ailleurs la complexité. Qu'il existe un sous-emploi de la force de travail dans le secteur agricole traditionnel, cela est non seulement évident mais, compte tenu de la nature même de

(1) Cf. notamment sur cette question une note fort intéressante sur le cas togolais faite par A. HAUSER en 1971 : "L'évaluation du nombre des chômeurs au Togo", in Notes scientifiques, Centre ORSTOM de Lomé, 1975, pp. 20-27.

l'activité agricole, de sa subordination au rythme des saisons, inévitable : il nous semble difficile, dans ces conditions, de parler vraiment de chômage dans ce secteur. Qu'il existe un sous-emploi de la force de travail dans le secteur informel, cela est également certain : l'enquête effectuée en 1977 par le BIT sur le secteur non structuré de Lomé a établi que pour le secteur non structuré "moderne" la productivité du travail était, suivant les tranches d'activité, de 14 à 55 % seulement de celle du secteur moderne (1) -productivité qui est sans doute encore plus basse dans le secteur non structuré "traditionnel" ; mais cette enquête a aussi établi que le secteur informel assurait à ceux qui y sont employés des conditions de vie dans la plupart des cas plus que décentes -quelquefois même supérieures à celles des salariés du secteur moderne- : appliquer le qualificatif de chômeur à ces travailleurs, même ceux du bas de l'échelle, nous semble, là aussi, abusif.

Reste le secteur moderne. Qu'il y ait chômage, c'est-à-dire demandes d'emploi non satisfaites, cela est incontestable. Mais en quels termes le phénomène s'y pose-t-il réellement ? C'est ce que nous avons essayé d'établir à travers les données sur le marché du travail -demandes et offres d'emploi- disponibles aux Services de la Main-d'Oeuvre (2) des cinq Régions économiques du pays. Notre examen de ces données sera très global en ce qui concerne les Régions de l'intérieur, beaucoup plus détaillé en ce qui concerne la Région Maritime.

1. LE MARCHE DU TRAVAIL DANS LES REGIONS DE L'INTERIEUR

Malgré la concentration de l'essentiel de l'activité économique togolaise de type moderne dans la Région Maritime, le marché du travail se révèle être -du moins en apparence- d'une importance insoupçonnée au niveau de trois au moins des quatre

(1) Enquête citée, doc. 13, p. 5.

(2) Toute embauche de travailleur doit obligatoirement passer au Togo par les Services de la Main-d'Oeuvre (décret n° 68-142/PR/MTAS/FP), qui sont donc, en théorie, censés contrôler l'ensemble du marché du travail. Dans la pratique, nombreux sont cependant les employeurs qui ne respectent pas ce décret. Les chiffres des Services de la Main-d'Oeuvre (qui font office également d'Inspections du Travail) ne nous fournissent donc pas une image tout à fait exacte du marché du travail togolais.

grandes Régions économiques de l'intérieur du pays -celui de la quatrième, la Région des Savanes, pouvant être considéré comme inexistant. Quelques chiffres nous donnent une idée des "transactions" réalisées au cours de ces dernières années au niveau de ces trois régions :

- Région des Plateaux (1) : de 1975 à 1978, sur quatre ans,
+4 471 demandes d'emploi ont été enregistrées ;
+3 794 placements ont été effectués ;
soit un taux de satisfaction de la demande de 84,6 %. La majorité des emplois sollicités avaient trait aux catégories d'activité de type manuel -ouvriers, manoeuvres-, les demandes pour la catégorie des "employés" ne se situant, suivant les années, qu'entre 9 et 16 %. Rappelons que la Région des Plateaux a connu ces dernières années une activité économique de type moderne importante : chantier routier Atakpamé-Badou, démarrage de l'activité de la SRCC, poursuite du plan-palmier par la SONAPH, sans oublier bien sûr l'activité, déjà plus ancienne, de l'usine textile d'ITT à Dadja.
- Région Centrale (2) : 264 demandes d'emploi enregistrées en 1978, pour 326 placements (3). Le chantier routier Sokodé-Bassar a absorbé l'essentiel de cette main-d'oeuvre. En 1979, le marché du travail de Sokodé est par contre beaucoup plus morose : pour 58 demandes enregistrées au cours des 2ème et 3ème trimestres, 5 placements seulement ont été effectués.
- Région de la Kara (4) : 438 placements effectués au cours du 1er semestre 1979, pour un nombre bien inférieur de demandes. Après Lomé, Lama-Kara est sans doute actuellement la ville du pays qui exerce le plus d'attrait sur les travailleurs en quête d'un emploi salarié dans le secteur moderne.

-
- (1) Source : Rapport 1979 de la Direction Régionale de la Statistique, Atakpamé.
 - (2) Source : Service de la Main-d'Oeuvre, Sokodé.
 - (3) L'excédent des placements par rapport aux demandes s'explique d'une part par les reports de demandes non satisfaites d'une année sur l'autre, d'autre part par le fait qu'un demandeur d'emploi, une fois qu'il est inscrit dans un Service de la Main-d'Oeuvre, peut, avec la carte qui lui a été délivrée, postuler un emploi dans l'un quelconque des autres Services de la Main-d'Oeuvre du pays sans avoir à se réinscrire.
 - (4) Source : Service de la Main-d'Oeuvre, Lama-Kara.

L'exemple de la Région Centrale nous montre qu'il ne faut toutefois pas se leurrer sur la signification du marché du travail de type moderne à l'intérieur du pays. Ce marché est en fait plus conjoncturel que structurel. La récente création d'un domaine industriel à Lama-Kara, où commencent déjà à s'implanter un certain nombre d'entreprises, dont quelques unes importantes, devrait contribuer à le rendre moins fluctuant, moins aléatoire, du moins pour la Région de la Kara.

2. LE MARCHE DU TRAVAIL DANS LA REGION MARITIME

C'est par contre à un tout autre type de marché du travail que nous avons affaire dans la Région Maritime : l'activité économique y est plus permanente, l'emploi plus stable. Aussi son approche est-elle incontestablement plus significative que celle à laquelle nous venons de procéder pour les Régions de l'intérieur de ce qu'est réellement, aujourd'hui, le marché du travail moderne au Togo. Ce marché du travail, nous l'examinerons sous un double angle : celui de la balance entre demandes et offres d'emploi ; celui de la relation entre demandes d'emploi et formation.

a)- La balance entre demandes et offres d'emploi (année 1978)

Pour l'année 1978, le nombre des demandes d'emploi enregistrées au Service National de la Main-d'Oeuvre et de l'Emploi de Lomé s'est élevé exactement à 3 471 (1). Pour la même période, les offres d'emploi se sont chiffrées, quant à elles, à 1 632. Théoriquement, 1 825 demandes sont donc restées non satisfaites, en fait un peu plus, étant donné qu'un certain nombre de postes offerts ne correspondaient pas exactement à la demande et n'avaient pu être pourvus. Constatation d'ensemble : le taux global de couverture de la demande par l'offre -47,2 %- est plutôt élevé.

Un examen du tableau 15, qui nous fournit le détail de la balance entre l'offre et la demande, nous permet cependant de

(1) Cf. document préparé par Mme E. TANGAOU, Chef du Service National de la Main-d'Oeuvre et de l'Emploi, à l'intention du Sous-Comité de l'emploi pour la préparation du 4ème Plan : "Les problèmes d'emploi dans les secteurs public et privé", Lomé, octobre 1979, document multigraphié.

nuancer cette constatation. Ce tableau appelle les commentaires suivants :

- en ce qui concerne la balance par grande catégorie d'emploi, l'offre est très largement supérieure à la demande pour les catégories "cadre supérieur" et "technicien, agent de maîtrise, agent d'encadrement" -ce qui confirme nos constatations précédentes sur la structure socio-professionnelles de l'entreprise togolaise ; elle est également supérieure à la demande pour la catégorie "personnel de maison", ce qui est surprenant ; elle est relativement satisfaisante pour la catégorie "ouvriers qualifiés" (taux de satisfaction de la demande de 55, 2 %) ; elle est par contre globalement très déficitaire pour les catégories "travailleurs non qualifiés" (taux de satisfaction de 38,4 %) et "employés" (taux de satisfaction de 33,2 %) ;
- en ce qui concerne la balance par profession, l'offre est supérieure à la demande pour les emplois de cadre, chef de chantier, chef d'équipe, laborantin, opérateur, staffeur, électricien industriel, "boy" et "bonne", gardien ; elle est égale à la demande pour les emplois de technicien électronicien, chauffeur, jardinier ; elle est proche de la demande (taux de satisfaction de plus de 60 %) pour les emplois de comptable, blanchisseur, employé de banque, secrétaire de direction, ferrailleur, dessinateur, magasinier, menuisier-charpentier, maçon, agent de maîtrise ; elle est moyenne (taux de satisfaction entre 60 et 40 %) pour les emplois de manoeuvre, mécanicien, tailleur-couturière, électricien auto, conducteur d'engin, aide-comptable, tôlier-soudeur ; elle est médiocre (taux de satisfaction entre 40 et 20 %) pour les emplois de géomètre-topographe, peintre en bâtiment, sténo-dactylo, dactylo ; elle est faible (taux de satisfaction entre 20 et 10 %) pour les emplois d'électricien en bâtiment, employé de commerce, infirmier, plombier ; elle est quasi inexistante (taux de satisfaction inférieur à 10 %) pour les emplois de peintre auto, monteur-électricien, imprimeur-typographe, comptable-mécanographe, enseignant, employé de bureau ; elle est nulle pour les emplois de photographe, dépanneur radio, tourneur, fraiseur, ajusteur, tapissier, travailleur "sans qualification" ;

Tableau 15. Le marché de l'emploi à Lomé en 1978.

Source : Service National de la Main-d'Oeuvre et de l'Emploi.

Catégorie socio-professionnelle et profession	DEMANDE			OFFRE			SOLDE			Taux de satisfaction de la demande (en %)
	Ho	Fe	Tot.	Ho	Fe	Tot.	Ho	Fe	Tot.	
cadre supérieur				1		1	-1		-1	+de 100,0
-Ingénieur				1		1	-1		-1	+de 100,0
technicien, agent de maîtrise, agent d'encadrement	12		12	20		20	-8		-8	+de 100,0
-Electronicien	1		1	1		1	0		0	100,0
-Agent de maîtrise	6		6	2		2	+4		+4	66,6
-Chef de chantier	5		5	9		9	-4		-4	+de 100,0
-Chef d'équipe				8		8	-8		-8	+de 100,0
employé	791	185	976	283	41	324	+508	+144	+652	33,2
-Dactylo	140	67	207	39	10	49	+101	+ 57	+158	23,7
-Sténo-dactylo	43	7	50	11	1	12	+ 32	+ 6	+ 38	24,0
-Comptable	63	3	66	60	2	62	+ 3	+ 1	+ 4	93,9
-Aide-comptable	128	25	153	62	6	68	+ 66	+ 19	+ 85	44,4
-Comptable-mécanographe	129	12	141	5		5	+124	+ 12	+136	3,5
-Employé de bureau	95	30	125	2		2	+ 93	+ 30	+123	1,6
-Enseignant	65	9	74	4		4	+ 61	+ 9	+ 70	2,3
-Employé de commerce	57	13	70	45	14	59	+ 12	- 1	+ 11	17,1
-Secrétaire de direction	10	10	20	9	6	15	+ 1	+ 4	+ 5	75,0
-Géomètre, topographe	14		14	9		9	+ 5		+ 5	35,7
-Magasinier	13		13	9		9	+ 4		+ 4	69,2
-Dessinateur	10		10	7		7	+ 3		+ 3	70,0
-Photographe	8	1	9				+ 8	+ 1	+ 9	0,0
-Infirmier	3	4	7	1		1	+ 2	+ 4	+ 6	14,3
-Employé de banque	4	2	6	5		5	- 1	+ 2	+ 1	83,3
-Laborantin	1		1	5		5	- 4		- 4	+de 100,0
-Opérateur				7		7	- 7		- 7	+de 100,0
-Divers	8	2	10	3	2	5	+ 5	0	+ 5	50,0

.../.

(suite)

Catégorie socio-professionnelle et profession	DEMANDE			OFFRE			SOLDE			Taux de satisfaction de la demande (en %)
	Ho	Fe	Tot.	Ho	Fe	Tot.	Ho	Fe	Tot.	
Ouvrier qualifié	<u>1257</u>	<u>52</u>	<u>1309</u>	<u>707</u>	<u>16</u>	<u>723</u>	<u>+550</u>	<u>+36</u>	<u>+586</u>	<u>55,2</u>
-Mécanicien	215		215	122		122	+ 93		+ 93	56,7
-Maçon	146		146	99		99	+ 47		+ 47	67,8
-Tailleur, couturière	91	50	141	64	16	80	+ 27	+34	+ 61	56,7
-Menuisier, charpentier	139		139	95		95	+ 44		+ 44	68,3
-Chauffeur	138		138	138		138	0		0	100,0
-Electricien bâtiment	104		104	20		20	+ 84		+ 84	19,2
-Tôlier-soudeur	70		70	30		30	+ 40		+ 40	42,9
-Ferrailleur	69		69	50		50	+ 19		+ 19	72,5
-Conducteur d'engin	62		62	28		28	+ 34		+ 34	45,2
-Plombier	45		45	6		6	+ 39		+ 39	13,3
-Peintre en bâtiment	33		33	8		8	+ 25		+ 25	24,2
-Electricien auto	25		25	14		14	+ 11		+ 11	56,0
-Peintre auto	21		21	2		2	+ 19		+ 19	9,5
-Monteur-électricien	21		21	2		2	+ 19		+ 19	9,5
-Dépanneur radio	12		12				+ 12		+ 12	0,0
-Tourneur, fraiseur, ajusteur	12		12				+ 12		+ 12	0,0
-Imprimeur, typographe	11		11	1		1	+ 10		+ 10	9,1
-Staffeur	11		11	14		14	- 3		- 3	+de 100,0
-Tapissier	8		8				+ 8		+ 8	0,0
-Electricien industriel				8		8	- 8		- 8	+de 100,0
-Divers	24	2	26	6		6	+ 18	+ 2	+ 20	23,1
Personnel de maison	<u>63</u>	<u>58</u>	<u>121</u>	<u>148</u>	<u>17</u>	<u>165</u>	<u>- 85</u>	<u>+41</u>	<u>- 44</u>	<u>+de 100,0</u>
-Boy, bonne	53	58	111	139	17	156	- 86	+41	- 45	+de 100,0
-Blanchisseur	8		8	7		7	+ 1		+ 1	87,5
-Jardinier	2		2	2		2	0		0	100,0
Travailleur sans qualification professionnelle	<u>927</u>	<u>112</u>	<u>1039</u>	<u>394</u>	<u>5</u>	<u>399</u>	<u>+533</u>	<u>+107</u>	<u>+640</u>	<u>38,4</u>
-Manoeuvre	476	52	528	303		303	+173	+ 52	+225	57,4
-"Sans qualification"	363	55	418				+363	+ 55	+418	0,0
-Gardien	62		62	87		87	- 25		- 25	+de 100,0
-Divers	26	5	31	4	5	9	+ 22	0	+ 22	29,0
TOTAL	<u>3050</u>	<u>407</u>	<u>3457</u>	<u>1553</u>	<u>79</u>	<u>1632</u>	<u>+1497</u>	<u>+328</u>	<u>+1825</u>	<u>47,2</u>

- les 3 457 demandes d'emploi couvrent à première vue un champ professionnel très large : 2 566 de ces demandes, soit 74,3 %, se concentrent en fait sur 13 professions seulement ; ces professions sont, par ordre de fréquence décroissante des demandes : manoeuvre (528), travailleur "sans qualification" (418), mécanicien (215), dactylo (207), aide-comptable, maçon, comptable-mécanographe, tailleur-couturière, menuisier-charpentier, chauffeur, employé de bureau, boy-bonne, électricien en bâtiment ; le taux de satisfaction des demandes pour ces 13 types d'emploi est de 44,3 %, taux qui n'est que légèrement inférieur au taux global de satisfaction de la demande par l'offre (47,2 %) ;
- la concentration est encore plus grande en ce qui concerne les offres : sur les 1 632 emplois offerts, 1 210, soit 74,1 %, portent sur 10 professions seulement (dont 8 des 13 venant en tête des demandes) ; ces professions sont, par ordre de fréquence décroissantes des offres : manoeuvre (303), boy-bonne (156), chauffeur, mécanicien, maçon, menuisier-charpentier, gardien, tailleur-couturière, aide-comptable ; le taux de satisfaction des demandes couvertes par ces offres est par contre de 71,2 % ;
- en ce qui concerne enfin la balance des sexes sur le marché de l'emploi à Lomé, il convient de noter d'une part que les demandes d'emploi faites par des femmes ne représentent que 11,8 % du total des demandes, d'autre part que les offres d'emploi faites à des femmes ne représentent que 4,8 % du total des offres ; l'égalité des chances entre hommes et femmes sur le marché du travail togolais moderne n'est pas encore prête d'être réalisée.

b)- La relation entre demandes d'emploi et formation
(enquête par sondage)

L'enquête à laquelle nous nous référons ici est celle effectuée au Service National de la Main-d'Oeuvre et de l'Emploi de Lomé sur les demandeurs d'emploi des mois d'août, septembre et octobre 1979 (cf. ci-dessus "méthodologie"). Cette enquête a porté sur un échantillon de 638 personnes.

Le tableau 16 établit la parallèle pour ces 638 demandeurs d'emploi entre emploi demandé et formation reçue. Ce tableau permet les commentaires suivants :

- 53,9 % des demandeurs d'emploi, soit plus de la moitié, font état d'une formation professionnelle "sur le tas" (formation professionnelle acquise dans la plupart des cas dans le secteur informel) ; 30,2 % ont bénéficié d'une formation professionnelle dispensée par un établissement spécialisé (centre de formation professionnelle, lycée ou collège technique, Université) ; 15,9 % n'ont comme toute formation qu'une instruction de type général, primaire (2,5 %) ou secondaire (13,4 %) ;
- si la formation reçue sur le tas est le type de formation très largement dominant chez les candidats à un emploi d'"ouvrier qualifié" (90,0 %), l'importance de ce type de formation diminue cependant au fur et à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie des catégories socio-professionnelles : elle n'est plus que de 25,9 % chez les candidats à un emploi d'"employé", 18,2 % chez ceux à un emploi de "technicien, agent de maîtrise, agent d'encadrement", pour devenir nulle chez ceux à un emploi de "cadre supérieur" ; elle diminue en fait de façon inversement proportionnelle à l'importance de la formation dispensée dans un établissement spécialisé, formation dont ont bénéficié la totalité des postulants à un emploi de "cadre supérieur", 81,8 % de ceux à un emploi de "technicien, agent de maîtrise, agent d'encadrement", 65,2 % de ceux à un emploi d'"employé", 10,0 % seulement de ceux à un emploi d'"ouvrier qualifié" ;
- les demandeurs d'emploi "sans qualification professionnelle" de notre échantillon sont apparemment pour la plupart de jeunes déscolarisés en quête d'un premier emploi (9 % seulement d'entre eux ont déjà travaillé), ouverts à toutes les propositions, dans quelque domaine que ce soit.

Tableau 16. Emploi demandé et formation reçue par les demandeurs d'emploi inscrits au Service National de la Main-d'Oeuvre de Lomé (août, septembre, octobre 1979).

Formation reçue Emploi demandé	INSTRUCTION GENERALE			FORMATION PROFESSIONNELLE			TOTAL	
	Pri- maire	Secondaire		"officielle"				"sur le tas"
		6è - 3è	2è-Term	Fac- culté	Lycée ou coll.tech	Centre de form.prof		
Cadre supérieur				<u>9</u>				<u>9</u>
-Comptable-gestionnaire				5				5
-Analyste de projet				1				1
-Ingénieur				1				1
-Cadre administratif				1				1
-Cadre commercial				1				1
Technicien, agent de maîtrise, agent d'encadrement				<u>1</u>	<u>5</u>	<u>3</u>	<u>2</u>	<u>11</u>
-Electronicien					2	2	1	5
-Chef de chantier					2		1	3
-Officier mécanicien					1	1		2
-Professeur				1				1
Employé	<u>4</u>	<u>10</u>	<u>6</u>	<u>1</u>	<u>95</u>	<u>50</u>	<u>58</u>	<u>224</u>
-Comptable-mécanographe					40	13	3	56
-Aide-comptable					16	16	9	41
-Dactylo, sténo-dactylo					2	13	24	39
-Comptable			1		16	1	2	20
-Secrétaire de direction				1	14	3	2	20
-Enseignant	4	9	5					18
-Employé de bureau					4	3	1	8
-Employé de commerce					2		5	7
-Magasinier							6	6
-Géomètre, dessinateur						1	4	5
-Divers		1			1		2	4

(suite)

Formation reçue Emploi demandé	INSTRUCTION GENERALE			FORMATION PROFESSIONNELLE			TOTAL	
	Pri- maire	Secondaire		"officielle"		"sur le tas"		
		6è - 3è	2è-Term	Fac- culté	Lycée ou coll.tech			Centre de form.prof
Ouvrier qualifié					9	20	262	291
-Mécanicien					4	1	50	55
-Electricien						1	34	35
-Chauffeur							32	32
-Maçon					2	4	26	32
-Conducteur d'engin						1	28	29
-Tôlier, soudeur, ajusteur						1	21	22
-Tailleur, couturière							14	14
-Menuisier, coffreur							13	13
-Installateur-câbleur						9		9
-Chaudronnier					1	1	5	7
-Forgeron							6	6
-Ferrailleur							6	6
-Plombier							4	4
-Frigoriste							4	4
-Divers					2	2	19	23
Personnel de maison							14	14
Travailleur sans qualifi- cation professionnelle	12	58	11				8	89
TOTAL CA	16	68	17	11	109	73	344	638
%	2,5	10,7	2,7	1,7	17,1	11,4	53,9	100,0
		15,9			30,2		53,9	100,0

Avec un taux de satisfaction des demandes d'emploi de 47,2 %, et un taux de formation professionnelle des demandeurs de 84,1 % -une formation assurée à 30,2 % par le système "officiel", à 53,9 % "sur le tas"-, le marché du travail moderne de la Région Maritime prête donc plutôt à optimisme. Le chômage -1 825 demandes non satisfaites en 1978- ne revêt en tout cas absolument pas l'ampleur que lui confèrent les chiffres évoqués plus haut.

Telles sont du moins les conclusions qui se dégagent de ce que l'on connaît du marché officiel du travail togolais. A côté de ce marché officiel, il existe en fait un marché parallèle dont les caractéristiques nous amènent à reformuler en de tous autres termes la problématique du chômage au Togo. Ce marché est tout d'abord alimenté par les entrées illicites dans le secteur moderne lui-même, de nombreux employeurs passant outre la loi et pratiquant l'embauche sans passer par le Service de la Main-d'Oeuvre, fortement encouragés d'ailleurs en cela par les demandeurs d'emploi qui souvent préfèrent faire du porte à porte plutôt que de confier leur destin à un organisme de type bureaucratique, auquel dans l'ensemble ils ne font pas très confiance. Il est ensuite alimenté par les entrées dans le secteur informel -nombreuses, vu la place considérable occupée par ce secteur dans l'économie togolaise-, secteur qui a ses propres normes de recrutement, qui échappent à toute emprise officielle, et dont nous ignorons malheureusement tout. Il est enfin alimenté par une importante émigration de travailleurs, en particulier de travailleurs qualifiés, vers l'étranger, les principaux pays bénéficiaires de cette main-d'oeuvre étant la Côte-d'Ivoire, le Gabon, le Niger, le Cameroun, la Lybie (1).

C'est essentiellement à la lumière de cette quête de travail par le travailleur togolais en dehors des frontières

(1) Deux seulement de ces pays, le Gabon et le Niger, qui ont passé des accords avec le Togo, s'alimentent aussi sur le marché officiel. Tel est également le cas de l'Arabie Saoudite (un premier contingent d'une cinquantaine de travailleurs togolais est parti pour Riyad en mai 1980). Tel pourrait être bientôt le cas de la Lybie (où une entreprise togolaise est susceptible d'obtenir d'importants contrats dans le bâtiment, dont l'exécution entraînerait le transfert d'un millier de travailleurs).

nationales que doit en définitive, nous semble-t-il, être posé le problème du chômage. Plus encore que le secteur informel, cette émigration joue un rôle de soupape de sécurité sur un marché du travail qui risquerait sinon d'être explosif. A titre d'illustration, prenons l'exemple de la situation actuelle de l'emploi dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Nous verrons plus loin que depuis un an -de juillet 1979 à juin 1980-, avec l'achèvement d'un certain nombre de "grands travaux", plusieurs milliers de travailleurs ont été licenciés dans ce secteur. Il ne s'en est pas suivi pour autant un accroissement spectaculaire des demandes d'emploi sur le marché officiel du travail. Si certains de ces travailleurs sont retournés à la terre (cas en particulier des employés du chantier routier de la SATOM dans le nord du pays, fermé au milieu de cette année), si d'autres ont intégré le secteur informel (cas en particulier de beaucoup de maçons qui se sont installés à leur compte, sous l'étiquette de "tâcherons"), nombreux sont en fait ceux qui ont choisi de tenter l'aventure à l'étranger. Une aventure dans laquelle ils n'ont généralement rien à perdre, puisque pour la même qualification ils sont assurés d'un salaire supérieur dans le pays d'accueil. Mais une aventure qui, si elle reste incontrôlée, risque par contre de coûter fort cher au Togo, privé qu'il sera de plus en plus de ses meilleurs travailleurs, sans du tout être sûr que les rentrées de devises que leur migration occasionnera amortiront l'investissement qu'il aura consenti pour leur formation.

*

* *

Le bilan que nous venons d'établir de la situation de l'emploi au Togo à l'aube du 4ème Plan Quinquennal, et des phénomènes qui lui sont associés -migrations et chômage- souffre malheureusement, nous en sommes conscient, de grandes lacunes sur le plan statistique. Beaucoup de chiffres, en particulier ceux concernant le monde rural, ont été obtenus par extrapolation à partir des données du recensement démographique national de 1970 ou de l'enquête agricole nationale de 1972-1974. Or, il est évident que depuis ces enquêtes la physionomie du Togo a évolué.

Un bilan de l'emploi n'a par ailleurs de sens que rapporté à la situation démographique du pays. Que sait-on de cette situation en 1980 ? Des projections faites par la Direction de la Statistique Générale à partir du recensement de 1970, il ressort que le Togo compterait, au 1er janvier 1980, 2 553 024 habitants (1). Sur cet effectif, la population en âge de travailler (population active théorique) s'élèverait à 1 393 951 individus (2). De la population active réelle nous ignorons par contre tout, ne connaissant ni l'importance de la population scolaire de 15 ans et plus, ni l'importance de la population inactive proprement dite. Or, c'est précisément à cette population active réelle qu'il serait intéressant de rapporter notre bilan.

Face à cette carence de l'information statistique, c'est donc davantage à une approche par "touches" qu'à une investigation systématique et exhaustive du monde du travail togolais que nous avons procédé. Une approche que le recensement démographique national prévu pour 1981 devrait permettre de compléter et d'affiner.

(1) Sur la base d'un taux d'accroissement annuel de 2,6 % (hypothèse moyenne).

(2) Population de 15 ans et plus (sans limite d'âge supérieure), correspondant en 1980 à 54,6 % de la population totale -variante faible des projections établies par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies in Les perspectives d'avenir de la population mondiale évaluée en 1973, Études Démographiques n° 60, New-York, 1979, variante retenue sur conseils de P. VIMARD, démographe de l'ORSTOM. Rapporté à cette population active théorique (1 393 851 individus), la population active salariée de l'ensemble du secteur moderne togolais (84 275 travailleurs) serait ainsi de 6,1 %. Ce rapport n'a cependant pas grande signification.

II. LES PERSPECTIVES A L'HORIZON 1985

Questionné en septembre 1980 par la presse sur la politique qu'il entendait promouvoir dans le domaine de l'emploi à l'horizon du VIIIème Plan Quinquennal français, le Premier Ministre Raymond Barre a eu cette réponse : "On ne crée pas des emplois par décret. L'amélioration de l'emploi dépend d'abord de la situation économique dans son ensemble".

A défaut de pouvoir prévoir ce que sera la situation économique du Togo au cours des cinq prochaines années (trop d'aléas entrant en jeu dans ce type de prévisions, en particulier le cours du phosphate, principale recette d'exportation du pays), c'est du bilan de la situation actuelle par grand secteur moteur de l'activité nationale que nous nous proposons de partir pour esquisser ce que sont susceptibles d'être pour ces différents secteurs les perspectives en matière d'emploi à l'horizon du 4ème Plan.

A. L'économie togolaise en 1980

Il ne s'agit pas ici de dresser un bilan statistique de l'économie togolaise. Notre objectif est plutôt d'appréhender cette économie à travers l'adéquation entre les choix fondamentaux faits par ses promoteurs et les résultats concrets qu'enregistrent aujourd'hui les grands secteurs moteurs de l'activité nationale : agriculture, industrie, bâtiment et travaux publics, commerce, transports, hôtellerie. C'est cette adéquation qui déterminera en effet le niveau de l'emploi -amélioration, maintien ou dégradation- pour chacun de ces secteurs.

1 - AGRICULTURE

Il n'y a pas de doute : après avoir été pendant longtemps la parente pauvre et quelque peu délaissée du "développement"(1), l'agriculture est aujourd'hui l'objet de sollicitudes nombreuses. Il est vrai qu'elle a été classée "priorité des priorités" lors du séminaire national sur la promotion agricole qui s'est tenu à Lomé, à l'initiative du RPT (Rassemblement du Peuple Togolais, Parti unique), du 7 au 10 mars 1977, séminaire qui a donné le coup d'envoi à une campagne de sensibilisation à la production agricole, la "Révolution verte". Les objectifs à atteindre : une production vivrière à même d'assurer l'autosuffisance alimentaire du pays dans un délai de 5 ans, une production d'exportation à même de fournir au pays les moyens financiers de son développement, le tout par la mise en oeuvre d'une agriculture moderne. "La Révolution verte doit être notre premier souci et nos préoccupations de tous les jours", déclare le Président Eyadéma. Choix que rappellent régulièrement avec force les instances du Parti : "Dans la recherche d'une vraie voie de développement, le Congrès a une fois encore

(1) Sur 15 % d'investissements prévus par le 2ème Plan (1971-1975) dans l'agriculture, 6 % seulement ont en fait été réalisés : cf. document de la Banque Mondiale Second cocoa coffee development project, rapport n° 2408-TO du 4 juin 1979 ; rapport dans lequel on peut lire par ailleurs : "La négligence de l'agriculture a été pendant longtemps une caractéristique défavorable du programme d'Investissement du Togo".

mis un accent tout particulier sur le développement rural... Il ne s'agit pas de privilégier l'agriculture par rapport aux autres secteurs, mais de reconnaître que, dans l'immédiat, le succès de notre développement réside dans celui de l'agriculture" (1). Choix qui ne sont pas que de simples vœux pieux, mais qui s'accompagnent d'initiatives concrètes.

Quelles sont ces initiatives ? Elles s'articulent toutes autour d'un thème majeur : accroissement de la production par l'encadrement des paysans.

C'est, tout d'abord, le cadre institutionnel du développement rural qui est entièrement revu : aux SORAD (Sociétés régionales d'aménagement et de développement), dont la vocation était à la fois de produire et d'encadrer, mais dont l'efficacité laissait à désirer, sont substituées, à compter du 1er janvier 1978, d'une part une structure spécifique de production, les ORPV (Organismes de promotion et de production des cultures vivrières), à compétence régionale, d'autre part une structure spécifique d'encadrement, l'ARAC (Animation rurale et action coopérative), à compétence à la fois nationale (Direction Générale) et régionale (Directions Régionales).

C'est, en second lieu, un outil de production qui se veut résolument moderne que l'Etat décide de mettre au service du paysan, sous la forme d'un parc de matériel agricole impressionnant : 31 bulldozers, 48 engins de terrassement, 88 engins de transport, 332 tracteurs, plus de 1 000 outils agricoles. Acquis en 1977 (coût de l'investissement : près de 4 milliards de Francs CFA), ce matériel est confié en 1978 à la SOPEXMA (Société togolaise d'exploitation de matériel agricole), qui en assure, depuis, la gestion pour le compte de l'Etat.

C'est, enfin, un ambitieux programme d'opérations de développement agricole qui est promu : d'anciennes opérations sont poursuivies ou relancées, de nouvelles opérations sont engagées (cf. tableau 17). Programme animé par ailleurs par un réel souci

(1) 4ème Conseil National du RPT, Discours d'ouverture du Président Eyadéma, 10 mars 1980, in La Nouvelle Marche du 11 mars 1980.

de diversification, puisque l'accent est mis à la fois sur les cultures vivrières (projets de vulgarisation agricole), les cultures d'exportation (café, cacao, coton), les cultures à même d'alimenter une agro-industrie locale (palmier à huile, canne à sucre, anacarde) et l'élevage (dans un but à la fois de développement de la culture attelée et de production de viande).

Le bilan de cette agriculture est dès à présent incontestablement positif.

Positif au plan de la production. En ce qui concerne, par exemple, les cultures d'exportation, les seules qui se prêtent vraiment à l'investigation statistique, les tonnages commercialisés au cours de la campagne 1979/1980 ont globalement augmenté de 80 % par rapport à la moyenne des trois campagnes précédentes (1). Pour les trois principales de ces cultures -café, cacao, coton- l'évolution au cours des quatre dernières campagnes a été la suivante (sources : OPAT) :

Production en tonnes Campagne	Café	Cacao (2)	Coton
1976/1977	10 385	13 979	7 025
1977/1978	4 699	16 669	4 516
1978/1979	6 143	12 602	12 610
1979/1980	10 078	15 335	20 214

Ce qui nous donne pour ces trois produits et pour la dernière campagne les résultats économiques suivants :

- (1) Il s'agit des 9 produits dont l'OPAT (Office des produits agricoles du Togo) a le monopole de l'exportation : café, cacao, arachides, palmistes, coprah, ricin, karité, coton et kapok. Production moyenne commercialisée de 1976 à 1979 (3 campagnes) : 35 973 tonnes.
Production commercialisée en 1979-1980 (chiffres au 7/11/1980) : 65 026 tonnes (Sources : OPAT).
- (2) Une partie de cette production, difficile à évaluer mais qui semblerait importante, provient en fait du Ghana.

Campagne 1979/1980	Production en milliers de tonnes	Prix payé au produc- teur en F. CFA par kg	Valeur au producteur en milliers de F.CFA	Cours mondial fin 1980 par kg en F.CFA	Valeur à l'exportation en milliers de F. CFA
Café	<u>10 078</u>		<u>1 842 600</u>	<u>525</u>	<u>5 290 950</u>
-sain	8 348	200	1 669 600		
-trriage	1 730	100	173 000		
Cacao	<u>15 335</u>	<u>220</u>	<u>3 373 700</u>	<u>475</u>	<u>7 284 125</u>
Coton	<u>20 214</u> (graines)		<u>1 109 712</u>	<u>395</u> (coton- fibres, soit 40% de coton graines)	<u>3 193 575</u>
-hirsutum	19 871	60/50 (Moy. = 55)	1 092 905		
-barbadense	343	54/44 (Moy. = 49)	16 807		
Total			<u>6 326 012</u>		<u>15 768 650</u>

Résultats qui font apparaître un gain brut pour l'Etat de plus de 9 milliards de Francs CFA, qui doivent s'améliorer encore (pour 1985, les prévisions de production sont de 12 600 tonnes pour le café, 17 100 tonnes pour le cacao, 50 000 tonnes pour le coton) et qui justifient amplement les investissements consentis.

Bilan également positif au plan de l'encadrement. Nous avons déjà souligné plus haut que 72 500 chefs d'exploitation pouvaient actuellement être considérés comme encadrés par les seules "grandes" opérations, soit, rappelons-le, 29,5 % de l'effectif théorique des exploitants agricoles du pays (cf. tableaux 1 et 17). Encadrement qui est assuré par un effectif permanent de près de 3 000 salariés rémunérés sur les budgets des projets, auxquels doivent être ajoutés les agents à la fois du Ministère du Développement rural (1 308) et de l'Aménagement rural (2 126), rémunérés sur le Budget Général. Au plan de la lutte contre l'exode rural, une telle politique d'encadrement est donc doublement "payante" : non seulement elle contribue à dissuader les ruraux de l'aventure

migratoire en leur offrant sur leurs terroirs la possibilité d'accéder aux ressources monétaires et au niveau de vie qu'ils seraient tentés, sinon, d'aller chercher ailleurs (1), mais elle est aussi, pour les besoins de cet encadrement, créatrice d'emploi sur place.

L'adéquation entre choix fondamentaux et résultats concrets semble donc en bonne voie dans l'agriculture togolaise. Un certain nombre de remarques, voire de réserves, doivent cependant être formulées.

La première de ces remarques a trait à la coordination entre les différentes et nombreuses actions menées à l'heure actuelle dans le domaine de l'agriculture. De toute évidence, cette coordination, que ce soit à l'échelle nationale ou à l'échelle régionale, est mal assurée, quand elle n'est pas purement et simplement inexistante. En bonne logique, toutes les opérations de développement agricole devraient relever du Ministère du Développement rural. Si la plupart des projets se réalisent effectivement sous la tutelle de ce Ministère, d'autres sont placés sous la tutelle du Ministère de l'Aménagement rural, d'autres encore, très curieusement, sont sous le contrôle du Ministère du Plan. Mais là ne sont pas les clivages essentiels entre opérations. On a en fait l'impression que les véritables meneurs de jeu au niveau de chacun des projets ce sont les organismes financiers, qui non seulement contrôlent étroitement l'exécution des projets sur le terrain, par les bureaux d'ingénierie qu'ils ont choisis interposés, mais leur impriment également leur "idéologie" (choix de tel ou tel type d'opération). Le Togo peut ainsi, à la limite, apparaître aujourd'hui comme un immense banc d'essai où opèrent, quelquefois concurremment, au mieux en

(1) L'impact, par exemple, du développement de la culture attelée sur le ralentissement des migrations moba et gourma du Nord-Togo a été noté dès 1976 par Guy Pontié : "Alors que l'on aurait pu penser que le développement de la culture attelée allait dégager un volant de main-d'oeuvre supplémentaire et favoriser la migration, c'est en fait le contraire qui se produit, du moins dans les zones où la terre ne fait pas défaut : le migrant en puissance voit là le moyen de cultiver un champ personnel plus important -les travaux dans les champs collectifs étant plus rapidement effectués- et avec moins de peine".
G. PONTIE, Notes sur les migrations moba-gourma (Nord-Togo), Paris, ORSTOM, 1978, p.5.

s'ignorant les uns les autres, les principaux organismes internationaux de financement de l'aide au développement : Banque Mondiale, PNUD, USAID, FED, FAC, GTZ... De véritables chasses gardées territoriales en sont résultées, ce qui ne rend pas les choses faciles, par exemple, quand il s'agit d'étendre un projet géographiquement (cas du projet FED-Kara, actuellement "en concurrence" à la fois avec le projet Togo-Nord (PNUD-FAO) -zone de Kanté- et un projet Banque Mondiale prévue dans la circonscription de Bassar).

La seconde remarque porte sur la place qu'occupent les ORPV et l'ARAC dans le dispositif de ce développement agricole. Précisons tout de suite que si ces deux structures ont, du moins sur le papier, des vocations différentes -l'une de production, l'autre d'animation-, elles ont, au niveau régional, une direction commune -sauf dans la Région Maritime où, sans que l'on sache pourquoi, les deux sont dissociées... Faute de moyens, les ORPV proprement dits se limitent actuellement surtout à la gestion d'opérations anciennes, mises en route par les SORAD (centres polyvalents, champs coopératifs...), tandis que l'ARAC assure -du moins en théorie- le contrôle technique de la plupart des grandes opérations de développement agricole. Dans la pratique, il est en fait souvent difficile de savoir qui fait quoi. Il est vrai que l'une des idées sous-jacentes à la création des ORPV était de leur faire faire des blocs de culture vivrière en régie à l'aide du matériel agricole ultra-moderne dont l'Etat venait de se doter et dont la gestion leur avait été confiée dans un premier temps. La SOTEXMA leur ayant repris ce matériel dès 1978, leur existence ne se justifie plus guère. Une révision de ces structures, au personnel souvent pléthorique et sous-employé, serait opportune.

La troisième remarque concerne précisément le rôle joué dans le développement agricole du pays par ce parc de matériel très sophistiqué acquis à grands frais par l'Etat en 1977 et géré aujourd'hui par la SOTEXMA. Rappelons que ce matériel devait être le fer de lance de la modernisation de l'agriculture togolaise, "le moyen le plus important de la Révolution verte mis à la disposition du paysan"(1). En 1978, la SOTEXMA commence par récupérer un matériel

(1) La Nouvelle Marche, 6 mars 1980.

déjà en bien mauvais état : après un an de fonctionnement seulement, plus de 80 % des tracteurs sont en panne. Redevenu opérationnel, ce matériel est, depuis, loué par la société de gestion aussi bien à des sociétés de développement (pour les travaux de défrichage, d'ouverture de piste, d'hydraulique villageoise par exemple) qu'aux paysans (pour les travaux de labour). Bilan au début de l'année 1980 : si un certain nombre de sociétés font effectivement réaliser des travaux d'infrastructure (souvent d'ailleurs en se faisant "tirer l'oreille" pour payer ou en "disparaissant" en laissant d'importantes "ardoises" -cas du projet Togo-Ferme dans la basse vallée du Mono-), un millier seulement de paysans font appel à la SOTEXMA pour leurs opérations de labour. Conclusion : le matériel de la société n'est actuellement utilisé qu'à 45 %. La raison majeure de cette sous-utilisation : le coût (forcément) élevé des prestations fournies par ce type de société (6 555 Francs CFA l'hectare de labour en mars 1980), ce qui en limite considérablement l'accès. Le remède : la prise en charge par l'Etat d'une partie au moins de ce coût (à l'instar de la politique actuelle de subvention aux engrais, qui permet, depuis 5 ans déjà, aux paysans d'acheter leurs engrais à 50 % seulement de leur prix de revient).

La quatrième remarque porte sur l'opportunité de certains des choix faits par l'agriculture togolaise. Si, en ce qui concerne les cultures agro-industrielles, le café, le cacao et le coton s'avèrent de "bons choix", il n'est pas évident qu'il en soit de même, par exemple, du palmier à huile. Les zones dans lesquelles la SONAPH (Société nationale pour le développement de la palmeraie et des huileries) déploie son activité ont en effet toutes une pluviométrie annuelle inférieure à 1 500 mm (1), pluviométrie considérée comme minimale pour l'elaeis. Résultat : pour une surface plantée en palmiers de 5 666 ha (3 204 ha en plantations industrielles, 2 462 ha en plantations villageoises), surface non encore totalement et pleinement en rapport il est vrai (les plantations industrielles, com-

(1) Alokoégbé, siège de la plus ancienne des deux huileries, reçoit une moyenne de 1 398,1 mm (924,5 en 1974, année particulièrement sèche) ; Agou, siège de la seconde et toute nouvelle huilerie, 1 439,5 mm ; Tsévié, 1 028,3 mm ; Tabligbo, 1 131,8 mm ; Sotouboua, 1 241,2 mm ; Adéta (extension prévue), 1 460,0 mm. (Sources : Service de la Météorologie Nationale).

mencées en 1970, n'ayant été achevées qu'en 1976, et 410 ha de plantations villageoises n'ayant été mis en place qu'en 1978), la production de la campagne 1979/1980 n'a été que de 10 000 tonnes de régimes (8 000 tonnes pour les plantations industrielles, 2 000 tonnes pour les plantations villageoises), auxquelles s'ajoutent 6 000 tonnes en provenance de la palmeraie "naturelle". Ces 16 000 tonnes de régimes alimentent actuellement deux huileries (d'une capacité totale de 65 000 tonnes), dont la production est de 2 000 tonnes d'huile (soit un taux d'extraction de 12,5 %), absorbées à 80 % par les deux modestes savonneries de Lomé, les 20 % restants étant exportés sur le Ghana et le Nigéria. Même si l'on atteint en vitesse de croisière -d'ici 1985- les 30 000 tonnes de régimes prévus, cela ne nous donnera qu'un rendement moyen à l'hectare -plantations industrielles et plantations villageoises confondues- de 5,3 tonnes, alors qu'en Côte-d'Ivoire, où le milieu naturel se prête bien mieux à ce type de culture, les rendements sont de 16 tonnes/ha en culture industrielle, de 12 tonnes/ha en plantation villageoise, avec un taux d'extraction d'huile de plus de 20 %.

Montant de l'investissement réalisé à ce jour par le plan palmier togolais : environ 4,2 milliards de Francs CFA (dont une bonne partie financée par le FED, donc, ce qui est rassurant, non remboursable). Montant de l'investissement prévu pour un projet d'extension dans l'Akposso : 1,5 milliards. Impact du plan actuellement réalisé en matière d'encadrement des paysans et de création d'emploi : 520 planteurs villageois concernés début 1980 (auxquels doivent encore s'ajouter quelques dizaines d'autres pour les plantations réalisées en 1978 et qui n'ont pas encore été "distribuées"), quelque 920 emplois créés, dont 300 permanents (administration du projet, personnel technique des plantations, des huileries et des savonneries) et 620 temporaires (manoeuvres agricoles pour l'entretien des plantations et la récolte des régimes), soit au total moins de 1 500 actifs touchés par l'opération. Au vu de tels résultats, on peut très raisonnablement se demander s'il n'aurait pas mieux valu investir tout cet argent ailleurs.

La cinquième remarque a enfin trait au devenir de l'agriculture togolaise une fois que l'"étai" de l'encadrement actuellement

assuré par les différents projets de développement aura été desserré. L'objectif de ces projets, qui coûtent cher (cf. tableau 17), et qui contribuent donc à alourdir la dette extérieure (même si certains financements revêtent la forme de dons), est de mettre l'agriculture togolaise "sur les rails". Il n'est donc pas question de les reconduire indéfiniment. Privée du soutien financier dont elle bénéficie aujourd'hui, cette agriculture parviendra-t-elle demain à maintenir le cap ? De la croissance "assistée" qu'elle connaît aujourd'hui, passera-t-elle demain à une croissance "auto-entretenu" ? Deux conditions nous semblent en tout cas capitales pour que ce passage se fasse harmonieusement : les paysans doivent rester motivés par le travail de la terre -et ils le seront tant que des cours décents leur seront assurés en particulier pour les cultures commerciales (les prix payés au producteur sont évidemment tributaires des cours mondiaux : soulignons toutefois que pour un marché à l'exportation identique, des pays comme la Côte-d'Ivoire ou le Cameroun consentent à leurs producteurs de café et de cacao des cours qui, sur dix ans, sont en moyenne supérieurs d'un tiers aux cours togolais (1) ; ce qui explique en partie le peu d'entrain manifesté au cours des dernières années par le paysan togolais à régénérer spontanément sa caféière et sa cacaoyère) ; l'Etat doit mettre en place des structures-relais capables de poursuivre l'action commencée par les projets, mission qui pourrait revenir à des ORPV "revus et corrigés", dotés de moyens adéquats. Le succès final de la Révolution verte est à ce prix.

(1) Pour la campagne 1979/1980, les cours au producteur ont été, au Togo, de 200 Francs CFA le kg pour le café, de 220 Francs CFA le kg pour le cacao, en Côte-d'Ivoire, de 300 Francs pour le café et pour le cacao.

Tableau 17. Les grandes opérations de développement agricole au Togo en 1980

Identification	Localisation géographique	Culture promue/activité	Année de mise en route	Phases de réalisation	Inv. réalisés ou en cours de réalisation (en millions de F. CFA)	Sources de financement	Emplois permanents créés	Nombre de paysans "encadrés" début 1980
1. Les opérations menées par les sociétés dites verticales								
-SONAPH (Société nationale pour le développement de la palmeraie et des huileries)	Région Marit. Région des Pl. Région Centrale	Palmier à huile	1968	1967-1978	4 189	FED, BEI, Togo	231	520
-SRCC (Société nationale pour la rénovation et le développement de la cacaoyère et la caféière togolaise)	Région des Plateaux	Café, cacao	1971	-1974-1980 -1980-1985	2 445 7 000	Banque Mond., FAC, Togo Id.	425	14 500
-TOGOFRUIT (Société nationale pour le développement de la culture fruitière)	8 secteurs répartis sur l'ensemble du pays	Fruits, légumes	1973		?	?	191	1 500 ha de plantations payannes
-SOTOCO (Société togolaise du coton)	Ensemble du pays, sauf Région Marit.	Coton	1974	1977-1982	6 500	Banque Mond. FAC, Togo	837	40 700

Identification	Localisation géographique	Culture promue/activité	Année de mise en route	Phases de réalisation	Inv. réalisés ou en cours de réalisation (en millions de F. CFA)	Sources de financement	Emplois permanents créés	Nombre de paysans "encadrés" début 1980
2. Les projets de développement								
-PRODERMA (Projet de développement de la Région Maritime)	Région Marit.	Vulgarisation agricole	1976	1976-1981	2 900	Banque Mond., FAC, Togo	366	10 000
-Projet vivrier Notsé-Dayes	Région des Pl.	Vulgarisation agricole	1979	1979-1982	808	US.AID-FE Togo	21	550
-Complexe sucrier d'Anié	Région des Pl.	Canne à sucre	1979	1979-1983	6 000	Rép. Pop. de Chine, Togo	190	Plantation industrielle
-PRODEBO (Projet de développement de l'élevage bovin)	Région des Pl. Région Centrale	Culture attelée	1976	1977-1982	574	FED, Togo	60	250
-Projet de développement agricole de la Région Centrale (G.T.Z.)	Région Centrale	Vulgarisation agricole	1977	-1977-1980 -1981-1982	1 520 300	Allem.Féd., Togo Id.	232	3 000
-Projet Togo-Nord	Région de la Kara	Vulgarisation agricole	1971	1974-1981	1 500	PNUD, FAO, UNICEF, Misereor, Togo	212	1 900
-Projet FED-Kara	Région de la Kara	Colonisation agricole	1974	1974-1981	1 000	FED, Togo	168	630
-Projet vivrier de la Kara	Région de la Kara	Vulgarisation agricole	1979	1979-1982	385	US.AID-FE Togo	34	300
-Projet de mise en valeur du bassin de la Namiélé	Région des Savanes	Vulgaris. agric.,élevage	1979	1979-1984	4 000	UNEFICO (Suisse)	30	150

2 - INDUSTRIE

a)- Quelques caractéristiques

A la mi-1979, l'industrie togolaise compte officiellement (classification de la CNSS) 92 entreprises (1), pour un effectif de 8 265 travailleurs (soit 17,7 % des effectifs du secteur privé et para-public moderne). Une quarantaine seulement de ces entreprises méritent en fait l'appellation d'établissement industriel, les autres relevant davantage de l'activité artisanale que d'une véritable activité industrielle. Si l'on prend comme critère de classement les effectifs de main-d'oeuvre employés par ces entreprises, on s'aperçoit que 12 établissements seulement ont plus de 100 employés, et que ces 12 établissements totalisent à eux seuls, avec 6 789 travailleurs, 82,2 % des effectifs du secteur industriel togolais et 88,9 % des expatriés oeuvrant dans ce secteur. Première caractéristique de l'industrie togolaise : celle-ci est, globalement, peu créatrice d'emploi.

Seconde caractéristique : l'Etat contrôle totalement (sociétés d'Etat) ou partiellement (sociétés d'économie mixte) 11 de ces 12 entreprises les plus importantes (cf. tableau 18), ainsi que la moitié environ des 30 suivantes ; en d'autres termes, la quasi-totalité de l'appareil industriel du pays. C'est dire toute l'importance que les pouvoirs publics attachent au développement de ce secteur.

Troisième caractéristique : si l'on prend comme canevas de référence la classification internationale type par industrie des branches d'activité économique (classification BIF), on constate qu'à l'exception de l'"industrie du tabac" et de la "construction de machines" toutes les "classes" industrielles sont représentées. Il ne reste donc pratiquement pas de domaine "inexploré" par l'investissement industriel. La répartition des entreprises varie cependant beaucoup d'une "classe" à l'autre, comme le montre le tableau ci-après :

(1) Industries extractives et industries manufacturières confondues. Nous n'avons pas jugé opportun ici de dissocier les deux, les premières employant autant de main-d'oeuvre dans la transformation de la matière première que dans l'extraction de celle-ci (cas en particulier du phosphate, du calcaire, du marbre...).

"Classes" industrielles	Nombre d'entreprises
- Industries alimentaires et boissons	18
- Industries du bois et du meuble	15
- Industries du papier et de l'édition	15
- Industries du pétrole et de la chimie	10
- Industries extractives	8
- Agro-industries	6
- Industries de la métallurgie et des métaux	6
- Industries des matériaux de construction	5
- Industries textiles	4
- Industries du cuir et des articles chaussants	2
- Industries manufacturières diverses	3
Total	92

Quatrième caractéristique enfin de l'industrie togolaise : sa concentration géographique. 86 entreprises sur les 92 sont en effet implantées dans la Région Maritime.

b)- Quelques problèmes

Une industrie, quel que soit le bien-fondé de sa finalité, n'est viable que si elle est rentable, c'est-à-dire si elle présente en fin d'exercice un bilan financier positif. Ce bilan doit tenir compte de deux types de données : l'amortissement de l'investissement réalisé, les résultats de l'exploitation. Si certaines entreprises industrielles togolaises gagnent incontestablement de l'argent, beaucoup travaillent aujourd'hui en limite de rentabilité, quelques unes -et non des moindres- accusent même un bilan carrément négatif. Parmi ces dernières, un certain nombre d'établissements privés, ou mixtes mais à participation majoritaire de capitaux privés, ont déjà adopté la seule solution qui dans ces cas s'impose : la fermeture, ou du moins l'arrêt de production en attendant une conjoncture meilleure (cas actuellement de la Compagnie du Bénin -féculerie de Ganavé-, d'ITOCY, de ROMEX-TOGO, de la SOTCON, de la branche "allumettes" de la SIT -ex SAB-, de GENERALATEX, de la

scierie de "Produits Afrique"...); les autres, à capitaux publics, voyant leur déficit couvert par une subvention de l'Etat, ce qui ne relève certainement pas d'une gestion saine et durable à long terme.

Nous ne discuterons pas ici du bien-fondé du choix industriel togolais. Celui-ci ne doit pas être mis en cause globalement, même si certaines de ses options relèvent de paris qu'il sera sans doute difficile de tenir (création en particulier d'une industrie lourde -raffinerie, aciérie-, fort onéreuse et difficilement compétitive à l'échelle mondiale). Nous partirons de la situation telle qu'elle existe concrètement pour essayer de comprendre pourquoi l'industrie togolaise connaît aujourd'hui des difficultés.

Huit types au moins de causes nous semblent être à l'origine de ces difficultés, dont certaines peuvent jouer concomitamment au sein de la même entreprise.

Certains équipements sont franchement obsolètes. L'industrialisation du Togo est un phénomène récent. Les plus anciennes implantations remontent à la fin de l'époque coloniale ou aux premières années de l'indépendance. Les équipements de ces entreprises ont donc entre 15 et 25 ans d'âge. C'est plus qu'il n'en faut pour en rendre certains technologiquement dépassés (quand ils ne l'étaient pas quelquefois déjà lors de leur mise en place), par conséquent pour ne plus permettre à l'entreprise de produire à des coûts compétitifs. C'est le cas, par exemple, du matériel de la SODETO (Société des détergents du Togo), qui, acquis en 1973, utilise un procédé de fabrication de... 1929. C'est le cas également des installations de l'ITT (Industrie textile togolaise) à Dadja, qui connaît aujourd'hui de grosses difficultés. Quand l'usine est créée en 1964, les machines mises en place ne sont déjà pas des plus modernes. Choix qui est alors motivé par deux raisons : le bas coût de la main-d'oeuvre locale, dont l'abondance doit suppléer à la faible productivité des machines ; une orientation de 80 % de la production vers le marché local, considéré comme moins exigeant que le marché à l'exportation. En 15 ans, les machines sont devenues encore un peu plus vieilles, la main-d'oeuvre est devenue

plus chère et la clientèle plus exigeante. Conclusion : face à un marché local qui se dérobe et à un marché à l'exportation sur lequel elle n'est pas compétitive, l'ITT doit totalement revoir ses structures de production. Ce qui implique de nouveaux investissements et d'inévitables compressions de personnel -compressions qui ont déjà commencé.

-D'autres équipements relèvent par contre de technologies beaucoup trop sophistiquées. Les réalisations industrielles togolaises les plus récentes ont résolument opté pour une technologie de pointe : cas de la raffinerie, de l'aciérie électrique, de l'usine à clinker de la CIMAO, pour ne citer que les réalisations les plus importantes. L'introduction d'une telle technologie implique des investissements considérables, des frais de fonctionnement importants tant en énergie qu'en main-d'oeuvre (nécessité de recourir à des techniciens expatriés -60 au total pour les 3 entreprises mentionnées - alors que par ailleurs ces investissements sont à très faible coefficient de main-d'oeuvre, donc pas très intéressantes au plan de la création d'emploi), donc des coûts de production élevés, qui rendent le produit final cher sur le marché intérieur (les prix du fer à béton et du ciment ont augmenté au Togo depuis l'entrée en production de l'aciérie et de l'approvisionnement de la cimenterie de Lomé en clinker de la CIMAO), difficilement compétitif sur le marché extérieur (pour rester compétitifs, le ciment togolais est vendu moins cher en Haute Volta qu'au Togo, l'essence raffinée par la raffinerie de Lomé ne peut pas être vendue à un prix supérieur à celui pratiqué sur le marché mondial). Conditions de production qui amènent l'Etat, propriétaire ou actionnaire de ces entreprises, pour ne pas perdre (trop) d'argent, à accorder un monopole de commercialisation aux sociétés dont les produits sont trop fortement exposés à la concurrence extérieure (ciment, monopole de CIMTOGO, fer à béton, monopole de la SNS, que ces produits soient intégralement fabriqués sur place (cas du ciment) ou partiellement importés (cas du fer à béton). Le perdant dans ce type d'opération étant inévitablement le consommateur togolais.

-Certaines industries sont trop exclusivement orientées vers le marché extérieur. Cas de la raffinerie, dont 90 % de la production

sont destinés à l'exportation ; cas de l'usine textile en cours d'achèvement de TOGO-TEX, à Lama-Kara, dont 85 à 90 % de la production partiront également à l'extérieur. De telles industries, dans une conjoncture économique internationale plutôt morose et face à des concurrents produisant à un coût marginal moindre (grandes compagnies pétrolières pour les produits pétroliers, pays d'Extrême Orient pour le textile), auront du mal à être compétitives.

-La plupart des industries orientées vers le marché national subissent de plein fouet la concurrence frauduleuse des industries nigériane et ghanéenne. Si certaines industries togolaises se sont d'entrée de jeu tournées vers le marché extérieur, d'autres ont résolument misé sur le marché intérieur. Ces industries de substitution aux importations sont généralement le fait d'entreprises modestes, dont la production, du moins en théorie, est parfaitement adaptée aux besoins du marché local, et qui devraient donc tourner "sainement". Dans la pratique, elles subissent une concurrence désastreuse de la part des industries du même type du Nigéria et du Ghana, à potentiel productif beaucoup plus fort (donc produisant à des coûts marginaux moindres) et à monnaie faible (début 1980, le cours parallèle du naira est de 50 % inférieur à son cours officiel, celui du cédé de 75 %). Il suffit d'arpenter les rues de Lomé pour être éclairé sur la provenance d'un grand nombre d'articles de consommation courante mis en vente par le secteur informel (car tous ces articles entrent généralement dans le pays clandestinement, et sont donc introuvables dans le commerce moderne). Les exemples abondent :

+ articles en provenance du Nigéria : huile de soja, acheminée par fûts de 25 litres, vendue 250 Francs le litre, concurrence redoutable pour les Huileries togolaises (ex Huileries du Bénin), dont l'huile d'arachide, de très bonne qualité, est commercialisée à 390 Francs (le consommateur togolais ignorant d'ailleurs totalement que cette huile en provenance du Nigéria est de l'huile de soja, une huile de qualité correcte mais qui ne se prête absolument pas à la cuisson : ce qui en dit long sur la qualité des fritures offertes par les nombreuses marchandes de plats cuisinés de la rue loméenne) ; poudre à lessive OMO, marque universellement connue qui n'a pas eu de mal à s'imposer

au marché togolais, portant un coup fatal à la SODETO, qui connaît aujourd'hui des difficultés financières telles que la poudre de marque SIKA qu'elle produisait jusqu'en 1979 est à présent importée de Côte-d'Ivoire et du Sénégal, seul l'ensachage continuant à se faire à Lomé, l'entreprise n'ayant pas encore fermé ses portes par la seule volonté de l'Etat, actionnaire à 95 % de la société et soucieux de ne pas mettre quelque 80 travailleurs au chômage ; savons et produits de beauté divers, qui portent une concurrence sérieuse aux produits de la SCIA (Société chimique industrielle africaine, plus connue sous l'appellation de savonnerie de Bè) et de la SOCITO (Société commerciale et industrielle du Togo), les deux savonneries de Lomé ; chambres à air et pneus pour cycles et cyclomoteurs, dont l'arrivée sur le marché togolais a porté un coup fatal à GENERALATEX ;

→ articles en provenance du Ghana, malgré les difficultés économiques que connaît actuellement ce pays : allumettes, dont la concurrence a coûté, de 1971 à 1979, à la SAB (Société des allumettes du Bénin, devenue SIT, Société industrielle du Togo en 1979) les 3/4 de son capital social, avant qu'elle n'arrête sa production ; thongs, dont l'importation par à-coups (en fonction de l'approvisionnement en matière première de l'usine ghanéenne productrice), mais en grosses quantités, porte régulièrement préjudice à la production de BATA ; papier hygiénique de différentes marques, dont la distribution handicape sérieusement la SICOPA (Société commerciale de papier) ; bois de menuiserie et d'ébénisterie, dont l'abondante introduction sur le marché togolais empêche pratiquement tout développement autochtone dans le domaine de l'exploitation forestière (3 scieries seulement existent au Togo, dont l'une vient de fermer). Cette concurrence, parfaitement frauduleuse, qui peut s'exercer grâce à la totale perméabilité des frontières nationales (1), est d'autant plus navrante qu'elle touche le secteur le plus

(1) Il faudrait voir par ailleurs ce que le Togo aurait à son tour à perdre si les frontières étaient plus hermétiques : il n'est pas évident, notamment en ce qui concerne les échanges avec le Ghana, qu'il y serait gagnant.

"défendable" de l'industrie togolaise, celui qui oeuvre le plus dans le sens d'un développement auto-centré du pays, l'import-substitution.

-L'industrie togolaise a des problèmes de financement. Beaucoup de chefs d'entreprise se plaignent d'une part de l'exiguïté de leur fonds de roulement, d'autre part de leurs difficultés d'accès au crédit bancaire. Telle entreprise (il s'agit de la SOTOMARIAUX, Société togolaise de matériaux, entreprise qui fabrique les peintures, les vernis et les laques de la marque Luxolin), frappée de plein fouet en 1974 par la hausse des matières premières de l'industrie chimique consécutive au premier "choc" pétrolier, connaît, depuis, des difficultés inextricables. Ne disposant plus de capitaux suffisants pour s'approvisionner "normalement", elle ne produit donc plus ce qu'elle pourrait -ou devrait- produire (elle tourne aujourd'hui à 40 % de sa capacité) ; produisant moins, elle vend moins ; vendant moins, elle dispose de moins de capitaux pour s'approvisionner... Un cercle vicieux dont elle a du mal à s'extraire, les établissements de crédit ne lui octroyant en l'occurrence leur aide qu'avec parcimonie. Problèmes de financements qu'évoquent également les entreprises désireuses de s'étendre, ou de gagner de nouveaux marchés, en particulier des marchés à l'exportation.

-L'industrie togolaise souffre d'incohérences inexplicables. Un premier exemple a trait aux critères d'attribution par le Ministère des Finances de l'"agrément", privilège fiscal qui exempte les entreprises bénéficiaires du droit fiscal d'entrée, droit ad valorem frappant la valeur CAF des importations, et dont le taux varie de 0 à 30 % selon la nature du produit. Deux entreprises de la place fabriquent exactement le même produit : l'une a obtenu l'agrément, l'autre pas. ITOCY (Industrie togolaise du cycle et du cyclomoteur), petite entreprise de montage d'engins à deux roues à partir de pièces détachées importées, après en avoir bénéficié pendant 5 ans, n'en obtient pas le renouvellement en 1979, et est contrainte de fermer ses portes début 1980... Un second exemple a trait à une absence de coordination évidente entre niveaux différents de l'activité économique nationale. Il a comme acteurs l'ITT (Industrie textile togolaise) et l'OPAT (Office des produits agricoles du Togo,

qui a le monopole de la commercialisation des produits d'exportation). L'ITT possède, attenant à son usine de Dadja, une ferme de 350 ha, dont elle a tiré pour la campagne 1978/1979 quelque 90 tonnes de coton-graines, production destinée à son usine. Aussi curieux que cela paraisse, ce coton doit transiter par tout le système de commercialisation de l'OPAT -acheté à l'ITT au cours officiel au producteur, il est égrené à Atakpamé (donc à 15 km seulement du lieu de production), acheminé sur Lomé où toute la production nationale est centralisée, rachetée par l'ITT au cours à l'exportation- avant de revenir à son "producteur" et de pouvoir être transformé par l'usine (distance aller-retour d'Atakpamé à Lomé : 330 km ; frais pour le seul transport : environ 10 millions de Francs)... De telles incohérences ne peuvent qu'irriter ceux qui en pâtissent, quand elles ne mettent pas en jeu l'existence même de l'établissement industriel.

-La promotion commerciale des produits de l'industrie togolaise reste à faire. Cette promotion permettrait notamment aux industries de substitution aux importations, souvent productrices de produits de qualité, de rivaliser en pleine connaissance de cause pour le consommateur avec le marché de l'import. Exemple : l'huile d'arachide "Filet d'or" produite par les Huileries togolaises. Cette huile, produit à 100 % togolais, d'excellente qualité, vendue actuellement au prix de 390 Francs le litre, se situe dans un créneau commercial qui n'intéresse malheureusement pratiquement aucune clientèle. Le consommateur togolais de base, nous l'avons vu, préfère l'huile (de soja) du Nigéria, vendue 250 Francs seulement le litre ; tandis que celui des classes plus aisées se tourne plus volontiers vers les huiles importées, aux marques plus connues -huile Lesieur par exemple-, donc plus "rassurantes", dont le prix de vente tourne autour de 500 Francs le litre, ignorant généralement tout de l'huile produite localement (qualité, conditions de fabrication, avantages comparatifs...). Si le premier, qui dispose d'un budget incompressible, pourra être difficilement amené à consommer plus cher, le second devrait répondre positivement à une campagne d'information bien menée qui lui offre un produit non seulement de qualité égale à celui dont il a l'habitude mais, de surcroît, à un prix inférieur. En attendant, les Huileries togolaises, devenues entreprise nationale

fin 1979, après faillite des Huileries du Bénin, ne savent que faire des 100 tonnes d'huile brute qu'elles produisent par mois.

-L'industrie togolaise souffre enfin de l'exiguïté du marché national.

Ce marché est en particulier handicapé par la faiblesse du pouvoir d'achat des masses paysannes, qui n'accèdent encore que peu aux produits industriels.

Le secteur industriel connaît aujourd'hui d'importantes difficultés. A une heure où l'on parle d'ouverture des frontières, l'industrie togolaise aurait précisément besoin de protection. Les chefs d'entreprise ne cachent pas leur inquiétude face à l'avènement de la CEDEAO (Communauté économique et douanière des Etats de l'Afrique de l'Ouest), qui prévoit l'élimination progressive des barrières douanières et l'établissement d'une zone de libre échange entre les seize pays de la sous-région ouest-africaine. Quelle sera la place dans un tel ensemble économiquement intégré d'un petit pays comme le Togo face à des géants comme le Nigéria, le Ghana (dont l'économie se remettra certainement un jour sur les rails) ou la Côte-d'Ivoire ? Si les choses semblent simples politiquement, elles ne le seront certainement pas économiquement. Cette inquiétude des responsables de l'industrie togolaise ne peut avoir que des retombées néfastes sur le plan de l'emploi.

Tableau 18. Les entreprises industrielles togolaises de plus de 100 employés (début 1980).

Raison sociale	Production ou activité	Année de mise en service	Statut juridique	Invest. début 1980 (en millions de F. CFA)	Nombre d'employés	
					Total	Expatriés (1)
-CTMB Compagnie togolaise des Mines du Bénin	Phosphate	1956	Public	24 000	2 652	56
-ITT Industrie textile du Togo	Textile	1964	Mixte	2 800	1 440	17
-BB Brasserie du Bénin	Boissons	1966	Mixte	2 000	514	10
-EDITOGO Editions du Togo	Imprimerie	1961	Public	?	420	3
-SNS Société Nationale de sidérurgie	Aciérie	1979	Public	6 500	348	5
-CIMAO Ciments de l'Afrique de l'Ouest	Clinker	1980	Mixte	84 000	345	30
-SOTOMA Société togolaise de marbrerie et matériaux	Marbrerie, briqueterie, céramique	1970	Mixte	1 300	312	3
-STH Société togolaise des hydrocarbures	Raffinerie de pétrole	1977	Public	13 000	210	25
-BATA	Chaussures	1969	Mixte	285	170	3
-CIMTOGO Cimenteries du Togo	Ciment	1971	Mixte	550	145	3
-STB Société togolaise de boissons	Boissons	1971	Mixte	320	130	3
-TOGOMETAL	Mobilier métallique et semi-métal.	1963	Privé	60	103	2
Total des effectifs des entreprises de plus 100 employés					6 789	160
Total des effectifs du secteur industriel togolais					8 256	188
Effectifs des entreprises de plus 100 employés/effectifs totaux du secteur industriel togolais (en %)					82,2	88,9

(1) Cf. plus haut la définition que nous donnons de la main-d'oeuvre expatriée.

3. BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Avec 11 166 salariés (23,9 % de l'emploi privé et parapublic moderne), le secteur du bâtiment et des travaux publics est, en 1979 le premier employeur du pays. Ces 11 166 travailleurs se partagent entre pas moins de 151 entreprises, les trois plus importantes (SONITRA, SATOM et UDECTO) employant à elles seules 57,7 % de ces effectifs, les sept plus importantes 76,3 %.

"Quand le bâtiment va, tout va", dit un vieil adage. Le secteur du bâtiment et des travaux publics va effectivement très fort en cette année 1979. L'Etat mène depuis 1975 une politique de "grands travaux" -bitumage de routes, agrandissement des installations portuaires, création dans le nord du pays d'un aéroport de classe internationale, construction d'usines, d'hôtels, d'édifices publics...- qui atteint son apogée. Les finances publiques, quelque peu essouffées par un effort d'investissement considérable, ne permettent malheureusement pas de continuer sur la lancée de cette politique : dès fin 1979, début 1980, avec l'achèvement de la plupart des réalisations entreprises, quelque 4 000 travailleurs (soit plus du tiers) perdent leur emploi -sont tout particulièrement touchées les plus grosses sociétés, dont certaines s'étaient d'ailleurs implantées sur le marché togolais à la faveur de cette politique (cas de la SONITRA, Société nationale ivoirienne de travaux, adjudicataire du marché de l'usine de la CIMAO, cas de la SGE, Société générale d'entreprises, adjudicataire du marché de l'hôtel Sarakawa)-, ce qui montre le caractère tout à fait conjoncturel du niveau de développement atteint par ce secteur. Il est à peu près certain que d'autres licenciements de travailleurs suivront dans les deux années à venir, années pour lesquelles aucune reprise n'est à espérer. Sans compter tout ce que cette récession implique au plan des retombées sur le secteur informel, en relation étroite de sous-traitance (à tous les niveaux) avec les entreprises du bâtiment et des travaux publics.

4. COMMERCE

5 898 employés (12,6 % des salariés du secteur moderne privé et para-public togolais), 363 établissements (31,7 % des entreprises du secteur moderne privé et para-public togolais) ; l'activité commerciale tient au Togo une place considérable. Une place qui est d'ailleurs tout à fait disproportionnée avec la taille du pays et qui s'explique par le fait que le Togo est, plus qu'un marché de consommation, un marché de redistribution, en particulier sur le Ghana. L'Etat togolais est le premier à tirer profit de cette situation par le biais des droits et taxes qu'il perçoit sur les importations (près de 12 milliards de Francs CFA en 1978, soit presque autant que ce que lui ont rapporté pour la même année en impôts sur les bénéfices l'exploitation du phosphate et la culture du café et du cacao réunies) et qui constituent sa principale recette budgétaire. A l'exception de la SONACOM (Société nationale de commerce), qui a le monopole de l'importation d'un certain nombre de produits de première nécessité (riz, sucre, farine, sel, savon de ménage, lait concentré, tôle ondulée, fer à béton) dont elle a pour vocation d'assurer la régulation du marché (achats en gros, vente sur tout le territoire au même prix grâce à une péréquation des frais de transport), monopole auquel s'ajoute celui de l'importation des voitures de marque Datsun et, depuis peu, celui des tabacs et cigarettes (chiffre d'affaires global en 1979 : 10 milliards de Francs CFA), la totalité de l'appareil commercial du pays est entre les mains de sociétés privées. Parmi celles-ci, une dizaine réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard (la fourchette allant jusqu'à 7 milliards), dont plusieurs multinationales héritières des grandes maisons coloniales d'antan (CFAO, SCQA, UAC, CICA, HOLLANDO -la SGGG n'étant pas à proprement parler un multinationale), et emploient à elles-seules près du 1/3 des salariés du secteur.

Les problèmes du commerce togolais sont aujourd'hui les mêmes que ceux que connaît l'industrie manufacturière du fait de l'importation frauduleuse de produits du Ghana et du Nigéria. Les importations illégales en provenance de ce dernier pays en particulier constituent un manque à gagner considérable pour les établissements commerciaux de Lomé -du moins pour ceux du secteur moderne,

les multiples petites officines du secteur informel en profitant au contraire largement. En 1979, la situation était devenue à ce point critique dans la branche automobile par exemple que le Gouvernement togolais a été amené à interdire toute importation de véhicules à moteur par la route : il suffisait en effet de se procurer des nairas au marché noir (à 50 % de leur valeur officielle) pour pouvoir acheter au Nigéria un véhicule de la marque Peugeot -qui possède une importante usine de montage à Kaduna, dans le nord du pays- à moins de moitié prix qu'au Togo (0,8 million de Francs CFA pour une 404 bâchée, contre 1,8 million pour le même véhicule importé par la voie officielle), les formalités douanières à l'entrée se réduisant généralement à un arrangement à l'amiable avec les préposés du poste frontière sur la base d'une valeur déclarée du véhicule n'ayant rien à voir avec sa valeur réelle. Si la surveillance des frontières peut être relativement aisée en ce qui concerne les voitures, il en est tout autrement des engins à deux roues, qui continuent à inonder le Togo par toutes les voies possibles et imaginables...

Le 29 février 1980 un dîner-débat, organisé à l'initiative du SCIMPEXTO (Syndicat du commerce de l'import-export du Togo), a réuni à Lomé les représentants des principales maisons de commerce de la place et les responsables du Ministère du Commerce et des Transports, du Ministère du Plan, du Ministère des Finances et de l'Economie. A l'ordre du jour, parmi d'autres problèmes, celui des importations frauduleuses du Nigéria. L'enjeu est en effet suffisamment important pour les finances de l'Etat togolais pour que l'on s'interroge sérieusement, par-delà les intérêts de quelques particuliers, sur les solutions à apporter à ce problème. Le manque à gagner fiscal risque en effet de se faire d'autant plus sentir que l'achèvement des "grands travaux" est une autre cause de réduction des importations.

Le commerce togolais accuse aujourd'hui un net fléchissement. Ce fléchissement pourrait ne pas être sans conséquences sur le niveau de l'emploi.

5. TRANSPORTS

Le secteur des transports -4 411 employés (9,5 % des salariés du secteur moderne privé et para-public), 57 entreprises- déploie aujourd'hui son activité dans un contexte qui lui est particulièrement favorable. Il est vrai que ces dernières années la carte "transports" a été jouée sans ambiguïté par le Togo, qui a résolument misé sur le rôle de trait d'union qui pouvait être le sien, de par sa situation géographique, entre les pays enclavés du Sahel -Haute Volta, Niger, voire Mali- et l'océan Atlantique. Trait d'union que concrétise l'achèvement, début 1980, du bitumage du tronçon togolais de l'axe Lomé-Ouagadougou, qui met à la disposition des transporteurs une infrastructure routière de toute première qualité.

L'atout majeur de la politique togolaise en matière de transports est le port de Lomé. Ouvert en 1968, le port autonome de Lomé a traité en 1979 quelque 1,5 million de tonnes de fret, accusant au cours des deux dernières années un accroissement d'activité de 60 %. La construction de magasins pour la Haute Volta et le Niger (peut-être même pour le Mali) et la réalisation d'un deuxième môle devraient encore accroître cette activité. Sur le plan de l'emploi, le bilan est tout particulièrement positif : nous avons vu ci-dessus le rôle de soupape de sécurité que jouait le BMOP (Bureau de la main-d'oeuvre du port, chargé de la gestion des dockers) dans le marché du travail de la capitale togolaise, en offrant un emploi temporaire à de nombreux chômeurs ; si l'on ajoute ces travailleurs occasionnels -de 1 700 à 1 800 par jour- aux effectifs permanents -environ 1 200-, ce sont quelque 3 000 personnes qui sont quotidiennement employées par le port, et, grâce au système d'embauchage par roulement instauré pour les dockers occasionnels (l'embauchage quotidien de cette main-d'oeuvre, rappelons-le, se faisant par tranches de numéros d'inscription), davantage même qui émargent chaque mois à son budget. Ces chiffres font du port de Lomé le principal employeur du pays.

S'articulent en grande partie sur l'activité du port, et assurent la liaison entre la façade maritime togolaise et l'arrière-pays : une flotte de transport routier moderne et pléthorique,

en partie togolaise -quelque 250 "attelages" (semi-remorques, porte-containers, camions citernes), dont la moitié environ entre les mains de trois sociétés (une à participation majoritaire de l'Etat, TOGO-ROUTE, deux privées, TOGO-TRANS et RENALDO)-, en partie étrangère (voltaïque et nigérienne notamment), flotte qui emploie 555 personnes et qui a dans l'ensemble du mal à équilibrer ses comptes ; les Chemins de fer du Togo (CFT), en semi-léthargie depuis une dizaine d'années (la fermeture du wharf sur lequel la voie ferrée était directement branchée, au profit du port et le bitumage progressif des routes, ajoutés à une obsolescence certaine des équipements et du matériel, ont eu sur leur activité des répercussions fatales), mais qui pourraient connaître un regain de fortune avec la conclusion récente de deux importants marchés : le premier, en 1979, avec CIMTOGO, qui leur confie l'acheminement de 70 à 80 000 tonnes de ciment par an sur Blitta, terminus de la voie ferrée à 276 km de Lomé, d'où ce produit gagne ensuite par la route le nord du pays et la Haute Volta, le second, en 1980, avec la CIMAO, qui leur confie l'évacuation de Tabligbo sur Lomé, par une bretelle tout nouvellement ouverte d'une quarantaine de kilomètres, de sa production de clinker (1,2 million de tonnes par an), ainsi que le transport de Lomé à Tabligbo du fuel nécessaire à l'usine (140 000 tonnes par an) -ce qui leur permettra sans doute non seulement d'assainir leur situation financière, très fortement déficitaire, mais aussi de consolider, voire d'augmenter, le nombre de leurs employés (effectif budgétaire en 1979 : 1 235) ; des auxiliaires du transport -transitaires, consignataires, commissionnaires en douane...- nombreux, qui se livrent actuellement une concurrence qui devrait rapidement éliminer les plus marginaux.

Activités de transport maritime, routier et ferroviaire auxquelles s'ajoute, bien sûr, celle des compagnies aériennes (249 employés), qui se réduit en fait essentiellement au transport de passagers entre le Togo et l'Europe.

Le secteur des transports, même si certaines de ses composantes connaissent quelques difficultés, se porte donc, dans l'ensemble, plutôt bien. Il devrait continuer à profiter dans les années à venir d'une conjoncture favorable.

6. HOTELLERIE

C'est un pari audacieux que le Togo a fait en décidant ces dernières années, de se doter d'une infrastructure hôtelière importante, et souvent luxueuse. L'enjeu de ce pari : faire de l'hôtellerie une source de rentrées de devises, en mettant à la disposition d'une clientèle touristique aisée, mais aussi d'organismes de congrès et de réunions internationales exigeants, des prestations et des équipements de qualité.

Les chiffres de croissance du secteur hôtelier togolais sont spectaculaires : 200 chambres en 1967, 1 200 en 1978, 2 000 en 1980 ; 50 000 clients en 1974, plus de 100 000 en 1979 ; 1 100 emplois en 1978, 1 900 en 1980 ; 2,5 milliards de Francs CFA de chiffre d'affaires en 1978. Une trentaine d'établissements en constituent aujourd'hui l'infrastructure (une vingtaine à Lomé, une dizaine à l'intérieur du pays), parmi lesquels plusieurs réalisations de très grand standing : Hôtel de la Paix, Hôtel Sarakawa, Hôtel du 2 Février dans la capitale, Hôtel de la Kara, Hôtel de Fazao dans l'intérieur.

Moins concluants sont cependant les résultats économiques du secteur. L'hôtellerie togolaise, qui est pratiquement à 100 % une hôtellerie d'Etat, grève aujourd'hui lourdement le budget du pays à un double titre : par les charges financières liées aux investissements réalisés (qui se chiffrent par dizaines de milliards, qu'il a fallu en grande partie emprunter à l'extérieur) ; par les subventions qu'elle coûte à l'Etat, puisqu'elle est globalement déficitaire. Il est vrai que ce déficit est essentiellement le fait de quelques hôtels de luxe, qui avec un taux de remplissage moyen, voire faible, et avec les prix actuellement pratiqués (comparativement à d'autres pays, très inférieurs à la qualité des prestations fournies), arrivent au mieux à équilibrer leur compte d'exploitation (1) - l'amortissement du capital investi n'étant pas pour l'instant le principal de leurs soucis.

(1) Cas, par exemple, de l'Hôtel de la Paix (taux de remplissage : 60 à 65 %) et de l'Hôtel Sarakawa (taux de remplissage : 50 %).

Compte tenu du poids que cette hôtellerie de prestige continuera à avoir dans la balance de la rentabilité globale du secteur, le pari des dirigeants togolais ne sera sans doute pas facile à gagner. Celle-ci contribuera vraisemblablement à faire de Lomé "un forum du tiers-monde", pour reprendre la formule du géographe Y. Marguerat (1) -ce que commencent à confirmer les nombreuses réunions internationales qui se tiennent dans la capitale togolaise-, mais elle n'apportera sans doute jamais au budget du pays la manne que légitimement il était en droit d'en espérer.

(1) Yves MARGUERAT, Le tourisme au Togo, à paraître in Atlas du Togo, Editions Jeune Afrique.

*

* *

Le bilan que nous venons de brosser de la conjoncture économique togolaise à l'aube du 4ème Plan Quinquennal, à travers le fonctionnement et les problèmes actuels des grands secteurs de l'activité nationale, ne convie pas à un optimisme débordant. Il faut se rendre à l'évidence : l'économie togolaise est entrée dans une phase de stagnation. Deux grandes causes à cette situation : la morosité qui caractérise l'économie mondiale dans son ensemble et qui se répercute sur les pays en développement non producteurs de pétrole à travers une chute quasi généralisée des cours des matières premières, un renchérissement croissant du coût de l'énergie, un durcissement de la concurrence sur les marchés à l'exportation, une inflation galopante... ; l'euphorie qui s'est emparée de l'économie togolaise à la fin du 2ème Plan quand les cours du phosphate se sont brusquement mis à flamber et qui a entraîné les responsables du pays dans des investissements à l'échelle de l'optimisme que permettait la conjoncture du moment, à l'origine d'un lourd endettement extérieur : non seulement les cours du phosphate n'ont pas tenu leurs promesses (1), mais les investissements réalisés se sont avérés d'une rentabilité hasardeuse, sans que le service de la dette en soit allégé pour autant. Seule l'agriculture autorise aujourd'hui de vrais espoirs.

Il est évident que le niveau de l'emploi du pays à l'horizon du 4ème Plan sera étroitement fonction de l'évolution que connaîtra cette conjoncture dans les années à venir. C'est ce qui explique les prévisions, dans l'ensemble plutôt réservées, voire pessimistes, des responsables de l'entreprise togolaise.

(1) Pour se faire une idée de l'emballement qu'a connu la machine économique togolaise en 1974 et de toutes les illusions qui ont pu en résulter, il faut savoir que les recettes d'exportation du phosphate sont passées de 6 267 millions de Francs CFA en 1973 à 34 533 millions en 1974, pour retomber à 16 498 millions en 1975. De 75 dollars la tonne au deuxième semestre 1974, le cours du phosphate est repassé à 25 dollars dès 1975. Il ne remontera que très faiblement dans les années suivantes, pour se situer, début 1980, à 45-50 dollars.

B. Les prévisions en matière d'emploi

Ces prévisions, rappelons-le, doivent être interprétées à la lumière de la conjoncture économique actuelle. Cette conjoncture, nous venons de le voir, n'incite pas particulièrement à l'optimisme. Elle est évidemment susceptible d'évoluer.

Trois niveaux de prévisions retiendront ici notre attention :

1) Les prévisions d'encadrement des paysans par les grandes opérations de développement agricole (tableau 19) :

si les opérations actuellement engagées réalisent leurs objectifs, elles devraient encadrer en vitesse de croisière quelque 121 000 paysans, contre 72 500 en 1980 (+65,6 %), soit environ 45 % des exploitants agricoles. Un encadrement aussi dense, que de nouveaux projets pourraient encore renforcer, agira incontestablement comme un frein puissant sur l'exode rural.

2) Les prévisions d'emploi dans le secteur privé et para-public moderne (tableau 20) :

- si l'on ne tient compte que des prévisions d'évolution des entreprises existantes, à moins d'une relance spectaculaire de la branche "bâtiment et travaux publics" qui à très court terme perdra plus de la moitié de ses employés (plus de 6 000 au total, dont 4 000 environ ont été licenciés dès fin 1979-début 1980), le secteur privé et para-public moderne devrait enregistrer, de 1979 à 1985, une chute d'effectifs de quelque 3 000 personnes ;
- si l'on tient cependant compte des prévisions de création d'entreprises au cours du 4ème Plan (4 099 emplois nouveaux, dont 3 640 pour la seule industrie manufacturière), la croissance globale du secteur pourrait être de 5,2 % -à condition toutefois que toutes ces entreprises se réalisent ;
- les branches ou sous-branches qui connaîtront la plus forte progression au cours du 4ème Plan sont, dans l'ordre : les industries manufacturières (+69,7 %, dont la moitié environ pour la seule unité textile de TOGO-TEX, qui devrait ouvrir incessamment ses portes à Lama-Kara), les industries extractives

(+48,1 % -mise en route d'une cinquième ligne de traitement à la CTMB, entrée en vitesse de croisière de la CIMAO), les services à la collectivité (+26,8 % -si les besoins du CHU et de l'UB sont satisfaits), les services récréatifs et personnels (+26,7 % -arrivée en vitesse de croisière des grands équipements hôteliers mis en place au cours du 3ème Plan), enfin l'agriculture (+26,4 % -renforcement des projets existants, mise en route de nouveaux projets) ;

- ne devraient enregistrer qu'une progression modeste : le commerce (+5,8 %), les services d'eau et d'électricité (+ 6 %), les transports ferroviaires (+9,7 %) et maritimes (+9 %) ;
- n'ont enfin pas été touchés par notre enquête, mais ne connaîtront vraisemblablement pas une progression spectaculaire : les transports aériens, les services gouvernementaux, les services aux entreprises.

3) Les prévisions d'évolution de la main-d'oeuvre expatriée dans les entreprises de plus de 20 employés du secteur privé et para-public moderne (tableau 21) :

- globalement, la main-d'oeuvre expatriée devrait diminuer d'un tiers (ce qui libérerait quelque 200 emplois de cadre et d'agent de maîtrise) ;
- l'évolution prévue est cependant très différente d'une branche d'activité à l'autre : elle va du statu quo dans l'agriculture et les services à une réduction de près des deux tiers dans les industries extractives et les services d'eau et d'électricité ;
- ces prévisions correspondent à ce que la plupart des entreprises qualifient de "togolisation maximale" ; deux grandes raisons sont invoquées pour expliquer le maintien dans l'entreprise togolaise d'un nombre considéré comme "incompressible" d'expatriés : l'évolution de la technologie, qui fait que les techniciens autochtones, quelles que soient leur qualification et leur compétence, auront besoin d'un recyclage permanent, que seul pourra leur assurer un volant de techniciens expatriés initiés ; les contraintes imposées par les actionnaires des entreprises privées ou mixtes, qui exigent de pouvoir être représentés dans les entreprises dans lesquelles ils ont investi par des mandataires de leur choix.

Tableau 19. Prévisions d'encadrement des paysans par les grandes opérations de développement agricole.
(Sources : enquêtes directes)

Identification de l'opération	Localisation géographique	Culture promue/activité	Phase en cours ou prévue	Nombre de paysans encadrés	
				- début 1980	- fin de la phase en cours
1. OPERATIONS MENEES PAR LES SOCIETES DITES VERTICALES				<u>55 720</u>	<u>91 100</u>
-SONAPH	Rég. Maritime Rég. des Plat. Rég. Centrale	Palmier à huile	1978-1980	520	600(?)
-SRCC	Rég. des Plat.	Café, cacao	1980-1985	14 500	37 500
-SOTOCO	Ens. du pays	Coton	1977-1982	40 700	53 000
2. PROJETS DE DEVELOPPEMENT				<u>16 780</u>	<u>29 950</u>
-PRODERMA	Rég. Maritime	Vulg. agric.	1976-1981	10 000	20 000
-Projet vivrier Notsé - Dayes	Rég. des Plat.	Vulg. agric.	1979-1982	550	2 400
-PRODEBO	Rég. des Plat. Rég. Centrale	Culture attelée	1977-1982	250	500(?)
-Projet GTZ	Rég. Centrale	Vulg. agric.	-1977-1980 -1981-1982	3 000	3 000 ?
-Projet Togo-Nord	Rég. de la Kara	Vulg. agric.	1974-1981	1 900	2 000(?)
-Projet FED-KARA	Rég. de la Kara	Colonis. agr.	1974-1981	630	1 000
-Projet vivrier de la Kara	Rég. de la Kara	Vulg. agric.	1979-1982	300	650
-Projet Namiélé	Rég. des Sav.	Vulg. agric. élevage	1979-1984	150	400
TOTAL				<u>72 500</u>	<u>121 050</u>

Tableau 20. Prévisions d'emploi dans le secteur privé et para-public moderne (Sources : enquêtes directes)

Branche d'activité	Effectifs en 1979			Evolution prévisible d'ici 1985					Situation possible en 1985		
	Ensemble branche	Echantillon enquêté	Représentativité de l'éch. (en %)	Echantillon enquêté (en + ou -/ 1979 CA %)		Extrapolation à ensemble branche	Emplois créés par entrep. nouvelles		Total prévisions "minimales"	Nombre total de travailleurs	Evolution par rapport à 1979 (en %)
				CA	%		.Ent. cr. fin 79-déb.80	.Ent. à créer			
-Agriculture, sylviculture, chasse et pêche	3 310	3 087	93,3	+377	+12,2	+ 404	471		+ 875	4 185	+ 26,4
-Industries extractives	2 745	2 534	92,3	+1056	+41,7	+1 145	-	175	+1 320	4 065	+ 48,1
-Ind.manufacturières	5 511	4 576	83,0	+ 31	+ 0,7	+ 39	160	3 640	+3 839	9 350	+ 69,7
-Bâtiment, travaux publics	11 166	6 346	56,8	-3609	-56,9	-6 353			-6 353	4 813	- 56,9
-Electricité, gaz, eau, services sanitaires	1 522	1 164	76,5	+ 70	+ 6,0	+ 91			+ 91	1 613	+ 6,0
-Commerce, banques, assurances	7 395	1 889	25,5	+ 76	+ 4,0	+ 296		134	+ 430	7 825	+ 5,8
-Transports, communic.	<u>4 459</u>	<u>3 238</u>	<u>72,6</u>	<u>+249</u>	<u>+ 7,7</u>	<u>+ 293</u>			<u>+ 293</u>	<u>4 752</u>	<u>+ 7,7</u>
.chemin de fer	1 235	1 235	100,0	+120	+ 9,7	+ 120			+ 120	1 355	+ 9,7
.transports routiers	555	274	49,4	0	0,0	0			0	555	0,0
.transp. maritimes	1 920	1 441	75,1	+129	9,0	+ 173			+ 173	2 093	+ 9,0
.transp. aériens et communications	397	-	-	-	-	-			-	397	-
.auxiliaires	352	288	81,8	0	0,0	0			0	352	0,0
-Services	<u>10 573</u>			<u>+394</u>		<u>+1 053</u>			<u>+1 053</u>	<u>11 626</u>	<u>10,0</u>
.serv.gouvernem.	2 405	-	-	-	-	-			-	-	-
.serv.à la collect.	3 929	1 470	37,4	+394	+26,8	+1 053			+1 053	4 982	+ 26,8
.serv.aux entrep.	962	-	-	-	-	-			-	-	-
.serv.récréatifs et personnels	3 377	895	26,5	0	0,0	0	750	150	+ 900	4 277	+ 26,7
TOTAL	46 681	25 199	54,0			-3 032	1 381	4 099	+2 448	49 129	+ 5,2

Tableau 21. Prévisions d'évolution de la main-d'oeuvre expatriée dans les entreprises de plus de 20 employés du secteur privé et para-public moderne.
(Sources : enquêtes directes)

Main-d'oeuvre expatriée Branche d'activité	Effectifs en 1979		Prévisions 1985		Evolution par rapport à 1979	
	Ensemble branche	Echant. enquête	Echant. enquête	Extrapol. ensemble branche	Nombre	%
-Agriculture, sylviculture, chasse et pêche	56	46	46	56	0	0,0
-Industries extractives	93	93	37	37	- 56	- 60,2
-Industries manufacturières	95	88	60	65	- 30	- 31,6
-Bâtiment et travaux publics	165	68	35	85	- 80	- 48,5
-Electricité, gaz, eau, services sanitaires	11	3	1	4	- 7	- 63,6
-Commerce, banques, assurances	102	51	35	70	- 32	- 31,4
-Transports, communications	26	26	23	23	- 3	- 11,5
-Services	75	25	25	75	0	0,0
TOTAL	<u>623</u>	<u>400</u>	<u>262</u>	<u>415</u>	<u>-208</u>	<u>- 33,4</u>

CONCLUSION

Le rôle du chercheur est non pas de juger mais de constater. Parmi les constatations qui se dégagent de cette étude sur l'emploi au Togo, il en est une qui s'impose avec une force toute particulière à l'attention de l'observateur : la très grande vulnérabilité de l'industrie. Qu'elle soit orientée vers la satisfaction d'un marché extérieur ou qu'elle cherche à mettre sur le marché local des produits de substitution aux importations, l'industrie togolaise ne remplit pas aujourd'hui le contrat que ses promoteurs attendaient d'elle. Nous avons tenté d'analyser les causes de ses difficultés, structurelles et conjoncturelles. Le débat auquel cette constatation invite -et qui est primordial pour l'avenir économique du pays, partant pour l'emploi- est en fait celui qui partage les théoriciens du développement sur le choix entre voie d'accès industrielle et voie d'accès agricole au "décollage". Dans la théorie, le Togo a incontestablement donné la priorité à l'agriculture : le discours politique de la "Révolution verte" est sans ambiguïté : "Notre industrialisation se fera sans doute, mais elle devra s'appuyer essentiellement sur notre production agricole" (1). Dans la pratique, les investissements prévus par le 3ème Plan en faveur du développement rural sont pourtant sensiblement inférieurs à ceux prévus en faveur du développement industriel : 56 contre 70 milliards de Francs CFA ; écart qui dans la réalité a été bien plus important encore : d'une part, les projets de développement rural programmés n'ont pas tous vu le jour, d'autre part, compte tenu de l'inflation, de nombreux projets industriels ont coûté bien plus cher qu'initialement prévu.

Au risque d'enfoncer des portes ouvertes, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que dans un pays dont 80 % environ de la population vit de l'agriculture une industrie ne peut espérer vendre ses produits, donc être rentable, que si les masses rurales disposent d'un pouvoir d'achat qui leur permette d'y accéder. Avant de promouvoir l'industrie, il importe par conséquent de créer ce

(1) 4ème Conseil National du RPT, Discours d'ouverture du Président Eyadéma, 10 mars 1980, in La Nouvelle Marche du 11 mars 1980.

pouvoir d'achat. C'est d'ailleurs tout à fait dans ce sens que va le programme de développement de l'Afrique défini par la Conférence des chefs d'Etat de l'OUA à Lagos en avril 1980 (appelé "plan d'action de Lagos"), programme qui propose "un développement à ras du sol", qui invite les Etats à donner "une priorité marquée au développement rural", à se démarquer "des réalisations spectaculaires pour s'attaquer à des objectifs moins prestigieux" (1). C'est ce développement "à ras du sol", qui nécessite en fin de compte "plus de millions que de milliards", pour reprendre une boutade de l'ancien directeur du FED, J. Ferrandi, c'est-à-dire "plus de réalisations modestes mais sûres que de réalisations prestigieuses et spectaculaires" (2), qui induira progressivement, qui "sécrétera", selon une autre formule de J. Ferrandi, le développement industriel ; un développement industriel qui ne se fera alors plus contre mais sur l'agriculture (3).

L'action que mène actuellement le Togo dans le domaine de l'agriculture est, nous l'avons vu, une action d'envergure, dont les premiers fruits sont prometteurs. Cette action doit être non seulement poursuivie mais renforcée si l'on veut vraiment faire de l'agriculture, comme la "Révolution verte" se l'est fixé comme objectif, la pierre angulaire du développement. Les potentialités du pays sont importantes : ni la terre ni les hommes ne sont des facteurs limitants. C'est leur mise en valeur rationnelle qui fournira d'abord travail et pouvoir d'achat aux actifs ruraux, qu'elle retiendra de surcroît à la campagne, ensuite emploi et sécurité aux travailleurs des industries qu'elle aura "sécrotées".

C'est en ces termes d'évolution globale de l'économie qu'il convient en définitive d'appréhender le problème de l'emploi au Togo.

(1) Cf. analyse de Edem KODJO, Secrétaire Général de l'OUA, in Afrique Industrie, n° 209, 1er juin 1980, p. 34.

(2) J. FERRANDI, in Afrique Industrie, n° 211, 1er juillet 1980, p. 27.

(3) Ibid., p. 26.